



**CENTRE RÉGIONAL
DE RESSOURCES
DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

CRDR

Avenue de la Clairette _ 26150 Die
Tél. 04 75 22 14 89_ Fax 04 75 22 10 11
crdr@crdr.org _ www.crdr.org

PLATE-FORME RÉGIONALE
DÉVELOPPEMENT RURAL
RHÔNE-ALPES



RECUEIL D'EXPERIENCES : SERVICES AUX POPULATIONS EN MILIEU RURAL

Décembre 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement



Rhône-Alpes

Ce travail a été réalisé par Guillaume Reynaud au cours de son stage de fin d'études à l'ISARA Lyon, de janvier à juillet 2010.

Il a été conduit en partenariat par le CRDR, le service montagne de la Région Rhône-Alpes et l'ISARA Lyon.

Avant-propos

En adoptant sa stratégie régionale de la montagne, la Région Rhône-Alpes s'est engagée à prendre en compte la diversité des territoires de montagne dans la mise en œuvre de ses politiques. Ainsi, il apparaît aujourd'hui indispensable que ces territoires disposent d'une ingénierie efficace pour déployer leur stratégie de développement. Cette exigence est d'autant plus forte à l'heure où de nombreuses politiques publiques posent l'innovation comme condition impérative pour l'accès à un financement.

Le présent recueil présente les expériences menées par les acteurs rhônalpins du développement rural pour accroître l'attractivité de leur territoire en complétant la gamme des services accessibles à la population. Il démontre ainsi comment capitaliser les innovations qui se font jour en zone de massif, mais aussi plus largement en milieu rural.

Une attention particulière a été apportée au caractère transposable de ces innovations qui pourront être adoptées plus facilement par d'autres territoires. Ce partage d'expériences participe à une intelligence collective, qui rompt l'isolement et évite de réinventer ce que d'autres ont déjà su concevoir et tester sans toujours pouvoir le formaliser.

Jean-Jack QUEYRANNE
Président de la Région Rhône-Alpes

Sommaire

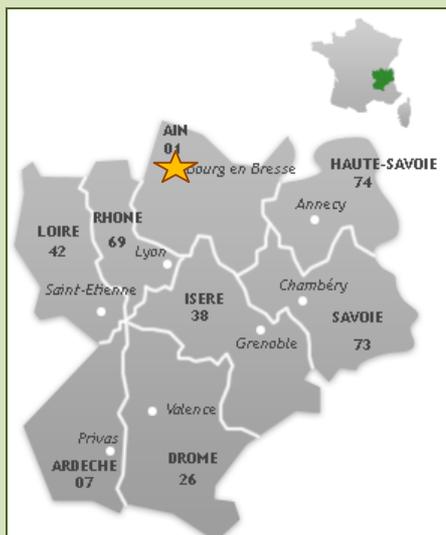
Fiche 1 : « Les petites scènes vertes » : spectacles vivants jeune public en milieu rural.....	7
Fiche 2 : Création d'une offre d'enseignements artistiques.....	11
Fiche 3 : Schéma intercommunal d'accueil de la petite enfance.....	15
Fiche 4 : « Cohabitons en Drôme » : hébergement partagé.....	21
Fiche 5 : Réseau de coopération des services à domicile.....	27
Fiche 6 : Création d'une épicerie solidaire intercommunale.....	33
Fiche 7 : Maison de la mobilité du Pilat (MOPI).....	37
Fiche 8 : Mise en portage de repas à domicile.....	41
Fiche 9 : Projet territorial de santé.....	47
Fiche 10 : Espace Saisonniers de Val d'Isère.....	51
Fiche 11 : « TIC et lien social » : mise en lien de l'offre et de la demande de services.....	55
Analyse transversale.....	59

FICHE 1 : « LES PETITES SCENES VERTES » SPECTACLES VIVANTS JEUNE PUBLIC EN MILIEU RURAL

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Bassin de vie de Bourg-en-Bresse (01)



Source : Gîtes de France

Maîtrise d'ouvrage :

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de Bourg-en-Bresse et Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

Procédure Territoriale : CDRA

Contact :

Patrick Bourrassaut

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE DE
BOURG-EN-BRESSE (CAP3B)
04 74 47 25 09
pbourrassaut@cap3b.fr

L'ACTION

Descriptif

Programmation de **spectacles vivants** professionnels à destination du **jeune public en milieu rural**.

Il s'agit d'**actions partenariales** impulsées par un regroupement de communautés de communes au sein d'un syndicat mixte de développement. Ces actions sont soutenues par la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes).

Chaque année, les 8 communautés de communes organisent un spectacle sur leur territoire, et ce dans une commune différente. La salle des fêtes de la dite commune est alors transformée en salle de spectacles. Dans le cas où il n'y aurait pas de salle des fêtes, d'autres solutions peuvent être envisagées (sous une yourte par exemple).

Les spectacles ont lieu pendant le temps scolaire et il n'y a pas de restrictions géographiques : les élèves d'une communauté de communes peuvent aller voir le spectacle donné dans une autre. Il en coûte 4 euros par élèves et **le transport est pris en charge par le syndicat mixte**.

L'objectif est de **permettre aux enfants** de l'ensemble des écoles maternelles et primaires des 74 communes du territoire **d'avoir accès à des spectacles culturels professionnels**, de qualité et préparés.

Entre **6 000 et 8 000 élèves par an**, en fonction de la capacité d'accueil des spectacles, bénéficient de cette action.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) de Bourg-en-Bresse en partenariat avec la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) et l'association culturelle « L'Estuaire » (ayant un savoir-faire dans le domaine du jeune public).

Ce sont ces derniers qui font la programmation et proposent les lieux d'accueil qui sont ensuite validés en commission par le syndicat mixte du bassin de vie de Bourg-en-Bresse (Cap3B).

Dimension collective

Le projet est parti du bilan du Contrat Global de Développement (CGD) dont le volet culturel consistait essentiellement à soutenir financièrement différentes associations culturelles, sans réels critères.

La préparation du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) a conduit à la décision d'arrêter de « saupoudrer » des financements et de mettre en place une réelle politique culturelle en milieu rural. De là a germé l'idée de proposer des spectacles vivants à destination du jeune public.

La réalisation de ce projet a été réfléchi avec l'aide :

- ✓ du théâtre de Bourg-en-Bresse, qui était en train de se constituer en EPCC avec un rôle d'aménagement du territoire,
- ✓ la FOL qui connaissait bien l'Education Nationale,
- ✓ et l'association « L'Estuaire » habituée à travailler avec de jeunes publics.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ Absence d'accès à la culture pour beaucoup d'écoles et d'élèves.
- ✓ Spectacles de mauvaise qualité et irréguliers.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Volonté politique de mettre en place une action culturelle de territoire à l'échelle de 7 intercommunalités et 74 communes.
- ✓ Présence d'acteurs volontaires.
- ✓ Soutien des intercommunalités et de la Région Rhône-Alpes.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

Il n'y a pas réellement d'élément qui dans le contexte ont pu jouer en défaveur de ce projet.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

Initiatives conjointes entre le président du Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse (Cap3B) et le directeur de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de Bourg-en-Bresse.

Acteurs mobilisés

Les autres acteurs culturels intervenant auprès du jeune public :

- ✓ Etablissement Public de Coopération Culturelle (Cap3B)
- ✓ FOL (Fédération des Œuvres Laïques)
- ✓ Association « L'Estuaire »

Convergence des acteurs

Grâce à l'action de Cap3B, à travers la construction du CDRA en 2006.

Processus de déclenchement

Né de la volonté de jouer la complémentarité urbain/rural sur le territoire.

Le passage de l'idée à l'action a été facilité par les accords sur le financement, la capacité et la compétence des acteurs mais surtout par la volonté du président de Cap3B d'avoir une action culturelle emblématique, globale mais visible par la population au niveau local.

Il n'y a pas eu de diagnostic formalisé, les enjeux sont ressortis du travail global d'élaboration de la charte de développement et du CDRA, au travers du ressenti d'acteurs, d'élus...

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ **2005 - 2006 (un an et demi)** : préparation du CDRA et arbitrages politiques pour aboutir à une fiche action actée par la Région et cofinancée par les communautés du territoire dans le cadre de leur participation au syndicat mixte.
- ✓ **fin 2005 - début 2006** : préparation des conventionnements entre acteurs et de la première saison.
- ✓ **aujourd'hui** : 4ème saison des Petites Scènes Vertes qui rencontre beaucoup de succès.

La programmation est maintenant attendue avec impatience par les professeurs.

Coût de l'action

Environ 150 000 € par an.

Financement :

- ✓ 50 000 € : Région Rhône-Alpes via le CDRA.
- ✓ 50 000 € : syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse (Cap3B) avec la contribution de ses 7 intercommunalités membres.
- ✓ 50 000 € : partenaires culturels avec une aide du Conseil Général de l'Ain.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Des acteurs culturels qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.
- ✓ Des difficultés pour établir les conventions avec les financeurs et entre les différents opérateurs.
- ✓ Une avance de trésorerie qui nécessite un portage solide.

Solutions apportées

- ✓ Discussion et solidarité entre l'ensemble des acteurs du projet qui sont motivés pour que le projet existe et perdure.
- ✓ Forte implication politique et technique (notamment pour l'aspect conventionnement) de Cap3B .
- ✓ Portage du projet par un établissement public (l'EPCC de Bourg-en-Bresse).

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

Quantitatif : 6 000 à 8 000 élèves accueillis par an.

Qualitatif :

- ✓ Un travail de qualité avec les élèves : médiation culturelle...
- ✓ Animation des communes.
- ✓ 25 communes environ ont pu accueillir un spectacle professionnel.
- ✓ Création d'habitudes de travail en commun qui permettent l'émergence et le lancement de nouveaux projets.

Résultats attendus dans le futur

- ✓ Ouverture au grand public.
- ✓ Développement d'un nouveau projet mais en événementiel appelé « Semaine Européenne de la Marionnette ».

Bilan de l'action

Enseignements retirés

- ✓ L'importance de la culture dans le développement personnel et local a conduit à vouloir organiser en 2011 une rencontre autour d'une question centrale : « Comment la culture participe-t-elle du développement local ? ».
- ✓ L'action est très significative du partenariat urbain-rural qui se met en place au sein du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont atteints.

TRANSFERT

Aucun transfert du projet n'a encore été réalisé sur un autre territoire.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

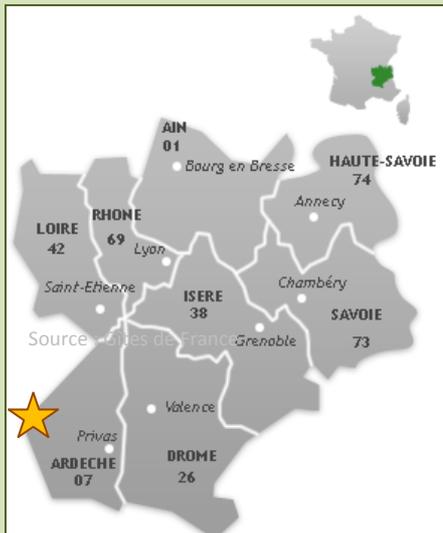
- ✓ Partenariat entre opérateurs culturels pour construire la programmation.
- ✓ Disposer d'une politique culturelle de territoire.
- ✓ Co-construction par les acteurs de la culture et les élus du territoire.
- ✓ Projet à grande échelle (74 communes concernées, 6 000 à 8 000 élèves touchés).

FICHE 2 : CREATION D'UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communautés de Communes « Entre Loire et Allier » et « Les Sources de la Loire » (07)



Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes « Entre Loire et Allier »

Procédure Territoriale : aucune

Contacts:

Céline Gleyze

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET ALLIER
04 66 46 10 22

ccloireallier@inforoutes-ardeche.fr

Amandine Chaze

COMMUNAUTE DE COMMUNES
SOURCES DE LA LOIRE
04 75 38 40 88

amandine.chaze07@live.fr

L'ACTION

Descriptif

Création d'une offre d'enseignements artistiques, sur le territoire des Communautés de Communes « Entre Loire et Allier » et « Les Sources de la Loire ».

L'objectif principal de cette action est de **développer les activités d'apprentissage artistique en milieu rural isolé** de montagne.

Les cibles de cette action sont les 3 500 habitants répartis dans 17 communes.

Dimension collective

Le projet est porté collectivement par les associations de parents d'élèves et les Communautés de Communes.

CONTEXTE

Problème à résoudre

Aucune offre d'enseignement artistique n'est présente sur le territoire. Ce type d'activités existe bien sur des territoires voisins mais la topographie fait qu'elles sont peu accessibles ou situées dans un autre département.

Eléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ La demande émanant des associations de parents d'élèves.
- ✓ L'appui du département de l'Ardèche, qui a réalisé une première étude en 2004 et favorisé les échanges.
- ✓ La démographie favorable (15 % de moins de 20 ans), l'arrivée de nouvelles populations et l'implantation d'une crèche sur la commune de Coucouron.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ La faible densité de ce territoire rural isolé : 8 habitants/km².
- ✓ La situation géographique de ce territoire de confins, à l'extrémité ouest du département de l'Ardèche, à la limite de la Haute-Loire et de la Lozère.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

Ce sont les associations de parents d'élèves relayées par un élu qui ont initiées le projet.

Acteurs mobilisés

- ✓ Toutes les associations du secteur.
- ✓ Les écoles.
- ✓ Diverses administrations.

La mobilisation des particuliers a été perçue dans un questionnaire.

Convergence des acteurs

C'est la nécessité d'agir qui a facilité la convergence des acteurs.

Processus de déclenchement

Une recherche d'expériences similaires a été effectuée. Mais si la mise en place d'enseignements artistiques est assez commune en milieu rural, elle ne l'est que très peu en zone de confins. Cela n'a donc pas vraiment facilité la mise en œuvre du projet.

Le projet a par ailleurs connu des freins dans le passage de l'idée à l'action, notamment à cause du manque de financement et de visibilité, ne sachant pas comment le projet allait être formalisé.

Phase préliminaire

Un diagnostic culturel a été réalisé par la Communauté de Communes en 2008.

Dans ce cadre, un questionnaire a été diffusé auprès des écoles et des associations concernées sur le territoire pour connaître leurs souhaits en matière d'enseignements artistiques. Plus de 500 questionnaires ont été distribués avec un taux de réponse très satisfaisant, de 30% environ.

Finalement, près de 3% de la population totale du territoire s'est montré intéressée par des enseignements artistiques.

Phase de formalisation

Ce projet a été initié il y a plus de quatre ans. Depuis deux ans, l'école de musique départementale « Ardèche Musique et Danse » y est associée.

L'antenne des Sources a été créée en octobre 2010 par « Ardèche Musique et Danse », en convention avec les communautés de communes. La structure développe ainsi sa présence en milieu rural et élargit son périmètre d'action, en proposant la première année des cours collectifs, sans secrétariat propre. Quatre ateliers collectifs ont été créés, répondant partiellement aux attentes sur deux antennes.

Des difficultés ont été rencontrées au début pour trouver un terrain d'entente avec le schéma départemental et « Ardèche Musique et Danse ».

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Diagnostic culturel.
- ✓ Demande de subvention d'un parc d'instrument au Pays Ardèche Méridionale - Leader.
- ✓ Inscription du projet dans deux appels à projets :
 - Territoire Remarquable de Montagne (Région Rhône-Alpes),
 - Pôle d'Excellence Rural.

Compétences mobilisées

Par l'agent :

- ✓ Appréhension des différentes structures à contacter.
- ✓ Connaissance du milieu de la musique.
- ✓ Traitements statistiques.
- ✓ Réalisation d'enquête.
- ✓ Recherche de financements.

A l'extérieur :

- ✓ Questionnement de différentes structures pour enrichir ses compétences.
- ✓ Recours à un médiateur culturel pour arriver à imaginer un projet partagé.

Coût de l'action

Fonctionnement

- ✓ **Dépenses prévisionnelles :**
Masse salariale pour 4 heures de cours et 2 heures de coordination = 8 827 € pris en charge par « Ardèche Musique et Danse ».
Location des salles, chauffage, entretien = à la charge des communes antennes.
Communications et photocopies = à la charge des communautés de communes.
- ✓ **Recettes prévisionnelles :**
Participation des familles = 1 880 € (si 28 inscriptions).
Participation des communautés de communes = 3 270 €.
Participation d'« Ardèche Musique et Danse » = 3 200 €.

Investissement

- ✓ **Dépenses prévisionnelles :**
Parc d'instrument : 7 255.88 € HT à la charge des communes et communautés de communes.
- ✓ **Recettes prévisionnelles :**
Subvention de 60 % du Pays de l'Ardèche Méridionale (acquise).
Une demande a été effectuée par Leader (en cours).

Les difficultés rencontrées

Outre celles déjà évoquées,

- ✓ La présence sur le territoire de personnes postulant pour ce projet en tant qu'enseignants, mais sans les diplômes requis par « Ardèche Musique et Danse », ouvrait deux choix :
 - créer une école associative indépendante financièrement pour permettre à ces personnes de travailler sur ce territoire, avec le problème de la masse salariale à prendre en compte par les communautés de communes ;
 - devenir une antenne d'« Ardèche Musique et Danse », ne pas faire travailler des personnes du territoire, mais être aidé dans le projet financièrement.
- ✓ Une difficulté d'appropriation du projet par des élus peu sensibles à des enjeux culturels non prioritaires dans les territoires ruraux.
- ✓ Le problème financier de la masse salariale.

Le projet a démarré le 4 octobre 2010 par un premier cours.

TRANSFERT

La méthode de travail est transférable pour d'autres communes rurales ?

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Partenariat entre deux communautés de communes.
- ✓ Des méthodes de travail propres à un territoire de confins faiblement peuplé.
- ✓ Une très forte motivation des acteurs.
- ✓ L'existence d'une structure ressource sur le territoire.

FICHE 3 : SCHEMA INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté de Communes
d'Eyrieux aux Serres (07)



Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes
d'Eyrieux aux Serres

Procédure Territoriale : CDRA

Contact :

Olivier Levent

COMMUNAUTE DE COMMUNES
EYRIEUX AUX SERRES
04 75 66 20 99

socioculturel@eyrieux-aux-serres.fr

L'ACTION

Descriptif

Mise en place d'un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance, décliné en 3 axes.

1. Le **renforcement de l'accueil individualisé** avec la création d'un **Relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI)**, destiné à mettre en relation assistantes maternelles, parents et jeunes enfants.
2. Le **développement et le renforcement de l'accueil collectif** avec la création d'une **crèche multi-accueil** répartie sur 2 sites (2 fois 9 places actuellement) en reprenant une crèche communale préexistante et en construisant un nouveau site d'accueil.
3. Le **développement de l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans** (mise en place d'une structure complétant le centre de loisirs 6-12 ans).

Les objectifs émis par les élus de la communauté de communes sont les suivants :

- ✓ **répondre aux besoins** locaux exprimés et développer les services à la petite enfance de manière cohérente ;
- ✓ contribuer au **développement durable du cadre de vie** des habitants, à l'**accueil de nouvelles populations** sur le territoire intercommunal et participer au **rajeunissement de la population** ;
- ✓ permettre aux parents un **accès plus facile à l'emploi** et développer l'emploi dans le domaine de la petite enfance ;
- ✓ **développer l'intercommunalité sociale** : création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Les cibles sont les familles et plus particulièrement les enfants, les assistantes maternelles, les personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistante maternelle...

Dimension collective

Création d'un groupe de travail composé d'élus des 10 communes, d'une représentante des assistantes maternelles, de parents, d'une association accompagnant la démarche (Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels - ACEPP) et ponctuellement des représentants de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), MSA (Mutualité Sociale Agricole) et Conseil général (Protection Maternelle et Infantile).

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ De réels besoins en accueil de la petite enfance sur le territoire.
- ✓ Les femmes étaient souvent condamnées à prendre des congés parentaux ce qui posait des problèmes et notamment dans le domaine de l'emploi.
- ✓ Les assistantes maternelles présentes sur le territoire étaient très inégalement réparties (principalement sur les deux communes les plus importantes) or les besoins, eux, portaient sur l'ensemble des communes.
- ✓ La crèche communale existante sur le territoire (à Beauvène), mise en place en 2003, était excentrée de la communauté de communes et sous-utilisée.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Une démographie qui se redéveloppait, avec la conscience qu'il manquait des services à la population.
- ✓ Des besoins exprimés et relevés dans des enquêtes.
- ✓ Peu d'accueil collectif et de l'accueil individualisé très mal réparti sur le territoire.
- ✓ Une forte volonté politique de certains élus.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Au début, crainte que la reprise de la crèche existante n'impacte trop le budget de la collectivité.
- ✓ Certains élus craignaient que le développement de l'accueil collectif se fasse au détriment de l'accueil individualisé.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

A l'origine de ce projet, plusieurs élus souhaitant favoriser le développement de la politique petite enfance (après avoir mis en place des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse) afin de répondre aux besoins émergents et de favoriser l'accueil de nouvelles populations.

Une crèche communale existait. La question épineuse du transfert ou non de cet établissement a été transformée en questionnement plus global : quels accueils sur l'ensemble du territoire ?

Acteurs mobilisés

- ✓ Communes.
- ✓ CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- ✓ MSA (Mutualité Sociale Agricole).
- ✓ Conseil Général de l'Ardèche.
- ✓ CGD (Conseil Global de Développement) puis CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) Valdac (Valence Drôme Ardèche Centre).
- ✓ Association Réseau petite enfance (ACEPP) qui possède une expertise très forte sur le sujet. Il a été fait appel à eux pour présenter les chiffres relatifs au fonctionnement d'une crèche dans le but d'avoir plus de légitimité auprès des élus.

Convergence des acteurs

La convergence des acteurs a eu lieu grâce à la qualité du projet et la forte volonté politique qui l'a entouré.

Processus de déclenchement

Préalablement à la mise en place du projet, une recherche d'expériences a été effectuée. Cette recherche a eu lieu dans le cadre du CGD existant avant la création du CDRA, au moment où il se penchait sur la question de la petite enfance.

Des voyages d'études ont été réalisés, notamment sur le plateau ardéchois, pour nourrir la réflexion.

Phase préliminaire

Un diagnostic préalable sur les besoins en matière de petite enfance du territoire a été réalisé. Un croisement de statistiques de l'INSEE et de la CAF a été réalisé, avec d'autres statistiques liées aux effectifs scolaires et avec les résultats de questionnaires individuels réalisés auprès de la population. Cette phase a duré approximativement 4 à 5 mois.

Il n'y a pas eu de recours à une ingénierie externe pendant cette étape ; les documents utilisés ont été trouvés sur internet et des visites ont eu lieu notamment en Drôme-Ardèche pour se faire connaître et voir le fonctionnement d'autres territoires.

Phase de formalisation

A l'issue de la phase de diagnostic, des réunions publiques ont eu lieu dans chaque commune, pour informer la population des conclusions du diagnostic et des projets imaginés. Les actions proposées convenaient à tous, il n'y a pas eu de changement à apporter suite à cette phase.

Par ailleurs, les bourgs centres ont tenu un rôle spécifique dans la mise place de ce schéma de par leur poids politique et leur situation géographique. Ainsi, la commune des Ollières-sur-Eyrieux a hérité du second site d'accueil du fait d'une forte volonté politique. De plus c'est un carrefour géographique avec une concentration de populations et un intérêt certain pour attirer de nouvelles populations.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- 1- Lancement d'une dynamique sur les services aux personnes par le CGD (2004-05).
- 2- Blocage politique par rapport à la reprise de la crèche communale de Beauvène (février 2006).
- 3- Décision de réfléchir à un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance : constitution d'un groupe de pilotage et validation de la démarche (mai 2006).
- 4- Analyses statistiques et enquêtes partagées (mai - juillet 2006).
- 5- Définition de pistes d'actions et validation pour les approfondir (octobre 2006).
- 6- Réflexion sur les projections financières, visites d'expériences, rencontres des territoires voisins (hiver 2007).
- 7- Approbation du schéma par le conseil communautaire (mars 2007).
- 8- Prise de la compétence petite enfance (octobre 2007) et signature du contrat enfance jeunesse (CEJ).
- 9- Compétence effective : intégration de la crèche de Beauvène, création du RAMI - Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal (janvier 2008).
- 10- Création d'un accueil collectif provisoire aux Ollières-sur-Eyrieux (avril 2008).

- 11- Lancement d'une réflexion pour la construction d'un accueil de loisirs et du siège du RAMI aux Ollières-sur-Eyrieux (printemps 2008).
- 12- Réception des travaux (juin 2010).
- 13- Ouverture de l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans (automne 2010).

Compétences mobilisées

Par l'agent :

- ✓ Un stage lié à la formation d'attaché territorial sur la communauté de communes du Tournonais sur la thématique petite enfance et visite de nombreuses structures.
- ✓ Une formation sur la conduite d'opérations de constructions pour pouvoir piloter et suivre la construction de la nouvelle crèche.

Coût de l'action

- ✓ Fonctionnement en 2009 (année pleine hors accueil de loisirs 4-6 ans) : 232 700 euros.
Financement par les familles, la CAF, la MSA, le Conseil Général, la Communauté de Communes.
- ✓ Construction d'une crèche multi-accueil (remplaçant le site provisoire) allant jusqu'à 15 places à terme et du siège du RAMI aux Ollières dans une approche écologique (réflexion sur le conception du bâtiment, utilisation d'éco-matériaux, création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière au bois, intégration de panneaux photovoltaïques au toit) : 475 000 euros HT pour environ 300 m².
Pour la construction, soutien financier de l'Etat (dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rural), la Région Rhône-Alpes, le Département, la CAF, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Les difficultés rencontrées

- ✓ Des tensions entre élus sur les craintes budgétaires engendrées par la prise en charge de la crèche communale préexistante.
- ✓ La difficulté de tout concilier : réponse aux besoins, diversité des modes d'accueil, aménagement du territoire, contraintes budgétaires...
- ✓ L'évolution de la législation et de la réglementation des contrats CAF (changement de culture de travail) et non volonté de suivre les élus du territoire.
- ✓ Le doublement des effectifs de la collectivité (passage de 8 à 16 agents) entraînant un besoin de méthode et des outils nouveaux de gestion des ressources humaines.

Solutions apportées

- ✓ Stratégie pour associer l'ensemble des élus en prenant la question de la petite enfance de manière globale.
- ✓ Soutien par une association très compétente (Réseau Petite enfance).
- ✓ Forte volonté politique.
- ✓ Formations.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

A l'heure actuelle, le RAMI (12 heures hebdomadaires) fonctionne bien et l'animatrice vient de passer à mi-temps.

La crèche de 2 fois 9 places fonctionne bien. Près des 80 enfants sont inscrits dans l'établissement multi-accueil avec plus de 80 % de fréquentation dès la 2ème année et une très bonne maîtrise des charges.

On assiste par ailleurs :

- ✓ à l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles,
- ✓ à une meilleure mise en lien entre l'offre et la demande,
- ✓ à des actions d'éveil pour les enfants.

Résultats attendus dans le futur

L'accueil de loisirs 4-6 ans devrait être opérationnel à l'automne 2010.

Il reste également l'intégration de l'ensemble de la politique sociale (dont la petite enfance) au sein d'un CIAS qui devrait être créé fin 2010.

Confirmation que de nouvelles jeunes familles s'installent sur l'ensemble du territoire grâce à ces services.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

- ✓ Face à des questions financières, nécessité de réaffirmer le sens de la solidarité entre les communes pour mettre en place des actions dans le domaine de la petite enfance. Cette question du coût est régulièrement remise en avant par certains élus (déjà réticents au début) malgré des réalités qui prouvent que c'est un fort atout pour le territoire.
- ✓ Bien que le projet soit ambitieux, la déclinaison en action est adaptée aux réalités du territoire et à la volonté d'expérimenter les choses (seulement 12 heures de temps de RAMI au début, seulement 2 fois 9 places de crèche...). La montée en charge est progressive ; elle permet de vérifier le bien fondé des projets, de rassurer les partenaires financiers (CAF notamment) et de mieux se projeter sur les années suivantes.
- ✓ Après le passage du projet à la gestion de la structure, nécessité de temps pour assurer une bonne gestion des ressources humaines.

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont en grande partie atteints (réponse aux besoins, création d'emplois...) dans la mesure où le projet n'est pas encore totalement finalisé et que ses effets devraient être visibles à plus long terme.

Effets inattendus

Il n'y a pas eu d'effets particulièrement inattendus induits par la mise en place du projet.

TRANSFERT

Pas de encore de transfert du projet à proprement parler, mais explication du projet à plusieurs collectivités d'Ardèche et de Drôme désireuses de connaître la démarche.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

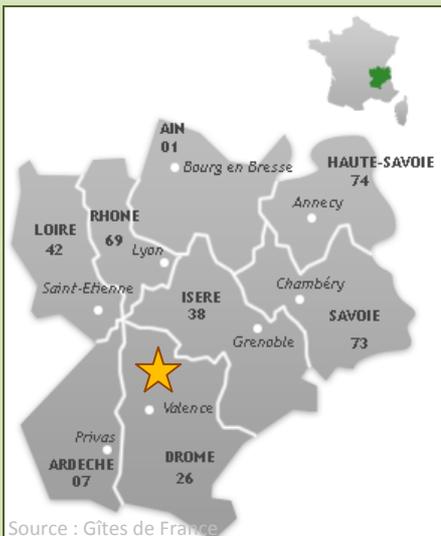
- ✓ Réflexion globale sur la petite enfance à l'échelle des 10 communes.
- ✓ Démarche participative et partenariale.
- ✓ Réalisation de voyages d'études pour nourrir la réflexion.
- ✓ Démarche de multi-accueil.

FICHE 4 : « COHABITONS EN DROME » HEBERGEMENT PARTAGE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Département de la Drôme



Maîtrise d'ouvrage :

Association AIDER

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Sandrine Lavallo

ASSOCIATION AIDER

04 75 40 99 24

s.lavalle@aider-initiatives.fr

L'ACTION

Descriptif

Le projet « Cohabitions en Drôme », initié par l'association AIDER a pour but la **mise en relation de personnes ayant des besoins convergents en hébergement** et ce, dans un **système d'échange solidaire**.

Le projet qui vise à créer du lien intergénérationnel comporte 2 entrées :

- ✓ **participer au maintien à domicile des séniors ;**
- ✓ **favoriser l'accès à l'emploi et à la formation en milieu rural** par une possibilité d'hébergement à proximité.

L'association recense les personnes qui souhaitent ouvrir leur porte et celles qui sont à la recherche d'un hébergement temporaire, et les met en relation en essayant de concilier les attentes de chacune des parties.

Une fois qu'un terrain d'entente est trouvé, l'association fait signer une convention aux intéressés et assure le suivi du binôme ainsi constitué.

Cette **convention coconstruite** institue notamment le système d'échange trouvé entre l'hébergé et l'hébergeur, qui va de la simple présence la nuit à de l'aide occasionnelle, l'échange de moments conviviaux...

AIDER favorise un **échange non monétaire** mais une participation financière peut éventuellement être demandée à l'hébergé. Elle varie selon l'espace mis à disposition, les échanges mis en place et les modalités convenues pour les repas.

Par la suite, un **suivi** est réalisé par l'association, par téléphone et par des « rencontres-bilans ». Si besoin, de la médiation peut être proposée.

Les publics ciblés sont :

- ✓ pour les hébergés : les nouveaux arrivants, les étudiants, les stagiaires, les apprentis, les travailleurs...
- ✓ pour les hébergeurs : les séniors, les familles ou actifs pouvant et souhaitant proposer un hébergement.

Dimension collective

L'expérimentation a d'abord été réalisée à Montoisson avec la participation d'une étudiante en stage au sein de l'association. Sur cette commune, un groupe local composé d'élus, d'habitants et d'hébergeurs a été créé. Il se réunissait tous les deux mois pour faire avancer le projet.

Sur les autres territoires, des comités de pilotage ont été organisés deux fois par an, auxquels ont été associés les partenaires, les habitants et les bénéficiaires. Le but était d'y échanger sur le fonctionnement et l'état d'avancement du projet.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ Le manque d'hébergements temporaires sur le territoire.
- ✓ Les difficultés de déplacement sur le territoire.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ La fermeture de l'internat du Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Livron sur Drôme.
- ✓ La demande de personnes âgées qui craignent un peu les maisons de retraite.
- ✓ Des difficultés de déplacement sur le territoire et le prix du carburant.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Le développement des services à domicile qui voient cette action comme de la concurrence.
- ✓ Une certaine « peur du jeune » chez les personnes âgées.
- ✓ Une vision péjorative de la personne âgée par les jeunes.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

L'association AIDER a fait le constat d'une population rurale vieillissante en Drôme-Ardèche, et d'un isolement de plus en plus problématique de ces personnes, riches en savoir-faire et savoir-être. AIDER travaille régulièrement avec des associations telles que « Vieillir au village » présentes sur le territoire.

Dans un même laps de temps, le constat d'un manque d'hébergement pour les nouveaux arrivants ou les personnes en formation devenait de plus en plus criant.

L'objectif d'AIDER a été de permettre à ces deux besoins de se rencontrer autour de valeurs tout en améliorant la vie de chacun.

La réflexion est notamment partie de trois points :

- ✓ Avec la mise en place de groupements d'employeurs et la création d'emplois, le constat que certains salariés extérieurs au territoire ne peuvent y répondre faute d'hébergement sur place.
- ✓ AIDER, qui travaille sur la problématique du genre et de l'animation territoriale, rencontre des personnes isolées en demande de liens sociaux.
- ✓ AIDER, qui fait appel à des stagiaires pour ses missions, ne trouve pas d'hébergement à proximité des bureaux de l'association.

Acteurs mobilisés

- ✓ Conseil Général de la Drôme
- ✓ Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et communes de la Drôme
- ✓ Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC) de la Drôme
- ✓ GRETA
- ✓ Missions Locales
- ✓ Organismes de formation
- ✓ Associations de seniors
- ✓ Associations d'éducation populaire

Convergence des acteurs

Le projet nécessite le regroupement de personnes qui n'ont pas l'habitude ni de se rencontrer ni de travailler ensemble.

Ce qui les a mobilisés semble être le manque crucial d'hébergement temporaire sur leur territoire.

Processus de déclenchement

Une recherche d'expériences similaires a été effectuée notamment auprès de porteurs de ce type de projets à Lyon et Grenoble. L'idée vient d'Espagne et une convention avait été faite par des étudiantes en gérontologie qui avait été validée par la commission nationale de gérontologie. Toutes les associations ayant des projets d'hébergement partagé se sont servies de cette convention. AIDER s'est donc aussi inspiré de cette convention en l'adaptant au territoire.

Phase préliminaire du projet

Une étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude par une stagiaire au sein de l'association.

Phase de formalisation

Il y a eu une restitution des conclusions de l'étude à une partie de la population. Une journée thématique associant le CFA de Livron sur Drôme, la ville de Livron et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) a été organisée. Les observations faites sur le territoire ont été exposées et l'avis des participants a été sollicité.

Cela n'a cependant pas amené à modifier les actions prévues suite à l'étude.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Etude et expérimentation sur Montoisson pendant 1 an (2007-2008)
- ✓ Elargissement à d'autres territoires Drômois (2008)
- ✓ Prospection, communication auprès des hébergés/hébergeurs et des différents partenaires à travers les médias, des plaquettes et le site internet de l'association (2008-2009)
- ✓ Création de cohabitations : (2008-2009)
 - Recensement de l'offre et de la demande
 - Mise en relation
 - Création de binômes
 - Suivi individualisé
- ✓ Restitution par un comité de pilotage et 2 réunions thématiques (2009)
- ✓ Recherche d'un cadre juridique (2009-2010)

Aujourd'hui, en réponse à des demandes et des offres d'hébergements, projet d'essai en Ardèche.

Compétences mobilisées

- ✓ Juridique : convention
- ✓ Psychosociologie
- ✓ Médiation
- ✓ Développement local
- ✓ Informatique : création d'un logiciel pour former les binômes

Coût de l'action

50 000 euros pour 1,5 Equivalents Temps Plein et les frais de structure associés

Financement :

- ✓ Etat, via le Haut commissariat à la Jeunesse
- ✓ Région Rhône-Alpes via le Contrat Territorial Emploi Formation (CTE) Vallée de la Drôme
- ✓ Conseil Général de la Drôme
- ✓ Autres financeurs : caisses de retraite...

Les difficultés rencontrées

- ✓ Des freins liés aux représentations sociales.
- ✓ La mobilisation des acteurs.
- ✓ La recherche de financements.
- ✓ Quelques incompatibilités entre l'offre et la demande.

Solutions apportées

- ✓ La compréhension de la demande et de l'offre et de la situation sociale et professionnelle de chacun pour constituer des binômes harmonieux.
- ✓ L'adhésion au réseau LIS (Logement Intergénérationnel et Solidaire) pour une meilleure identification et une crédibilité régionale, dans le développement de l'hébergement inter-générationnel.
- ✓ Travail en partenariat avec les collectivités locales, pour une prise en charge de l'action.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

En augmentation chaque année, le nombre de binômes en 2009 était de 33. Sauf quelques rares cas, tous ont bien fonctionné.

Une évaluation est en cours auprès des jeunes qui bénéficient de ce service.

Résultats attendus dans le futur

- ✓ Un développement du service sur le département de l'Ardèche.
- ✓ Une prise de conscience des acteurs pour arriver à un portage collectif de ce projet.
- ✓ Une reconnaissance de l'Etat pour qu'il donne un cadre juridique vraiment clair à la cohabitation qui se développe dans toute la France

Bilan de l'action

Enseignement retirés

- ✓ C'est lorsque l'action est développée et montre des résultats que les partenaires s'y intéressent.
- ✓ Le cadre fixé au départ ne s'adapte pas toujours à la réalité du terrain et peut nécessiter des aménagements.
- ✓ L'appartenance à un réseau est importante ; elle permet d'échanger, de partager et d'analyser ensemble ses propres expériences avec celle des autres.

Atteinte des objectifs

Il n'y avait pas d'objectifs chiffrés, mais le projet a démarré et de plus en plus de cohabitations se forment chaque année. Les retours des acteurs et des bénéficiaires sont bons. Les objectifs sont donc atteints.

Effets inattendus

Au départ le projet s'adressait aux stagiaires ou aux étudiants et aux personnes âgées. Mais au fur et à mesure, d'autres demandes d'hébergement sont parvenues (de la part de travailleurs, d'entrepreneurs...) et d'autres offres (apparition de familles, et d'actifs, seuls ou en couple).

TRANSFERT

Il n'y a pas encore eu de transfert mais des contacts ont déjà eu lieu par téléphone avec des personnes intéressées par la mise en place d'un tel projet.

A retenir si on est intéressé par ce projet:

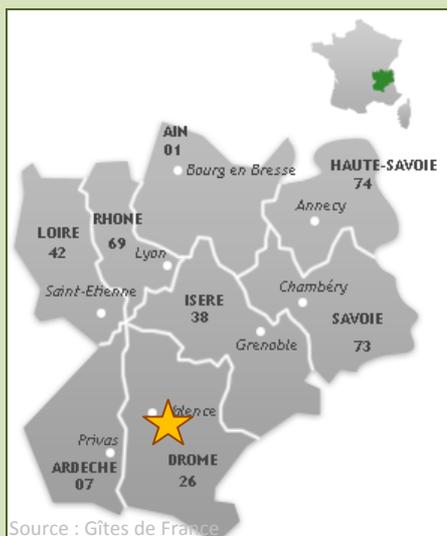
- ✓ Travailler à l'échelle départementale.
- ✓ Réaliser une étude sur les besoins et l'existant.
- ✓ Travail avec un groupe local.
- ✓ Trouver un cadre juridique.
- ✓ Associer les partenaires au déroulement du projet.

FICHE 5 : RESEAU DE COOPERATION DES SERVICES A DOMICILE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté de Communes du Val de Drôme (26)



Source : Gîtes de France

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD)

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Emilie Billard

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE DROME
04 75 25 43 82
ebillard@val-de-drome.com

L'ACTION

Descriptif

Création d'un réseau de coopération des services à domicile. Il vise à **regrouper les structures œuvrant dans le domaine des services et les partenaires pour l'emploi** (réunions régulières et actions communes).

Plusieurs objectifs

- ✓ **Améliorer la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi** par de l'information collective, une plateforme d'évaluation des compétences, des sessions d'entretiens... Ils le nomment « *cycle emploi* ».
- ✓ **Développer la professionnalisation :**
 - réunions d'information pour les salariés en emploi direct sur le droit du travail et le droit à la formation ;
 - rencontres formations : rencontre des salariés du secteur gérontologique (domicile et établissement) et des bénévoles pour échanger sur leurs pratiques et construire une culture gérontologique commune ; elles sont organisées sur 2 cycles, au printemps et à l'automne ; 10 thèmes sont proposés sur des rencontres de 2 fois 2 heures ;
 - construction d'un relais assistantes de vie sur le Val de Drôme. Il est destiné aux salariés en emploi direct et/ou mandataire pour venir échanger régulièrement sur leurs pratiques, mieux connaître leur droit à la formation, etc.
- ✓ **Développer la communication sur les services à domicile :** outre des échanges réguliers avec les élus des communes sur les projets en cours, un répertoire des services à la population a été créé et édité. Il est décliné sur les 4 bassins de vie du territoire. A chaque rentrée, les élèves de maternelle et primaire se voient distribuer un répertoire, il est aussi à disposition dans les mairies, commerces et autres lieux stratégiques.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) soutient au démarrage les services de portage de repas qui se mettent en place sur les communes qui n'en bénéficient pas actuellement. Elle soutient aussi le démarrage de réseaux de bénévoles qui ont pour objet le lien social et la solidarité avec les personnes âgées (type « Vieillir au village »).

Cette action vise donc à répondre aux besoins des habitants et à améliorer leur bien-être en développant, structurant et qualifiant le secteur des services à domicile sur le Val de Drôme. Ce, dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Les publics concernés par cette action sont :

- ✓ les habitants,
- ✓ les salariés des services à domicile (dans les structures et en emploi direct),
- ✓ les demandeurs d'emploi,
- ✓ les bénévoles.

Dimension collective

Le projet a été mis en place par la CCVD en partenariat avec les acteurs cités plus bas.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ L'inquiétude des structures locales relevant de l'économie sociale et solidaire face à l'ouverture aux entreprises du secteur des services à domicile dans le cadre du plan Borloo en 2005.
- ✓ Les difficultés de recrutement que connaissent ces structures locales.
- ✓ Un grand nombre de salariés sans formation dans le secteur des services à domicile et qui connaissent mal leurs droits du travail et à la formation.

Partant de ces constats et de ces enjeux, et sachant que la qualité du service passait par la qualité de l'emploi, la CCVD a donc proposé de réunir tous ces acteurs, de créer un réseau pour mieux se connaître et mieux travailler ensemble.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Le vieillissement de la population qui permet le développement d'activités de services à domicile.
- ✓ Les besoins de recrutement communs aux structures ont permis de construire des actions communes sur ce sujet et de créer un partenariat entre ces structures et les acteurs pour l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, etc).
- ✓ Le soutien de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation – DDTEFP, aujourd'hui DIRECCTE (responsable du plan départemental des services à la personne) apporté aux actions en faveur des salariés en emploi direct.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

Le sentiment de concurrence et les difficultés financières auxquelles sont confrontées les structures de services ont freiné la mise en place d'actions communes, notamment concernant la formation de leurs salariés.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

C'est la CCVD qui a initié le projet en répondant à un appel à projets européen.

Acteurs mobilisés

- ✓ ANPE (Pôle Emploi désormais).
- ✓ DIRECCTE (Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), anciennement DDTEFP.
- ✓ AIDER (association locale pour l'emploi).
- ✓ Structures de services à domicile :
 - ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)
 - EOVI
 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Livron
 - AIRE (Association Intermédiaire pour la Réinsertion à l'Emploi)
 - Regain (CHRS* portant un chantier d'insertion de restauration et portage de repas)
- ✓ Représentant du CDRA (Contrat de Développement Rhône Alpes).
- ✓ Représentant du CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation).
- ✓ CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique).
- ✓ Adjointe aux personnes âgées et handicapées au Conseil Général de la Drôme.
- ✓ FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs).
- ✓ Mission Locale de la Vallée de la Drôme.
- ✓ Vieillir au Village (association de bénévoles pour les personnes âgées).

Convergence des acteurs

Une volonté de la CCVD et des besoins pour l'emploi et la professionnalisation :

- ✓ besoin de recrutement d'un côté (structures), besoin de placement de l'autre (Pôle Emploi) ;
- ✓ besoin de professionnaliser d'un côté (FEPEM, Pôle Emploi..), besoin d'un service de qualité (les habitants, la FEPEM) de l'autre.

Processus de déclenchement

Le passage de l'idée à l'action s'est fait par la réponse à un appel à projets permettant le recrutement d'un chargé de mission pour développer l'action.

Phase préliminaire

Réalisation d'un diagnostic sur le thème de l'emploi et des services aux habitants, aux entreprises et aux collectivités par un bureau d'études dans le cadre de la demande de financement.

Cet état des lieux s'est fait en interne avec les connaissances de partenaires tels que le Pôle Emploi ou le Conseil Général.

Phase de formalisation

Une fois l'appel à projet remporté, un travail a été mené avec les différents partenaires pour construire la mise en œuvre du projet. Le plan d'action prévu pour l'appel à projet a alors connu quelques modifications.

*Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

3 ans dans le cadre du programme européen :

- ✓ 1 année de diagnostic,
- ✓ 1 année de mise en place des actions et de test,
- ✓ 1 année de rodage (sans développement des activités).

Aujourd'hui, maintien de l'existant :

- ✓ les actions pour l'emploi perdurent ;
- ✓ les rencontres formations se poursuivent ;
- ✓ le répertoire des services est édité tous les deux ans ;
- ✓ les membres du réseau se réunissent 2 fois par an pour échanger sur leurs actualités et les actions communes.

Compétences mobilisées

- ✓ Animation de réseau.
- ✓ Connaissances sur la thématique des services à la population.

Coût de l'action

Environ 30 000 euros par an.

- ✓ Aucun investissement.
- ✓ Fonctionnement :
 - un poste de chargé de mission,
 - un consultant pour mettre en place les rencontres-formations et des intervenants pour les animer,
 - édition du répertoire des services.

Financeurs : Europe, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, CPER (Contrat de Projet Etat-Région), CCVD.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Difficulté à faire travailler les acteurs ensemble, surtout dans un secteur où ils entrent en concurrence.
- ✓ La compétence de la CCVD concernant cette mission, difficulté à trouver sa place aux côtés du Conseil Général et de la DDTEFP.

Solution apportée

- ✓ Ne forcer personne, essayer de respecter les choix des acteurs et d'aller dans leur sens.
- ✓ Echanges avec les partenaires cités plus haut pour trouver sa place dans le contexte institutionnel.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

- ✓ Le répertoire des services est un outil très apprécié par les habitants et les élus communaux (8 000 exemplaires distribués tous les deux ans).
- ✓ Les formations (15 à 20 par an réparties sur 2 sessions) accueillent environ 150 personnes chaque année.
- ✓ Le « *cycle emploi* » est très apprécié par les structures et donne des mises à l'emploi (50% des personnes qui vont en entretien se voient proposer un emploi).
- ✓ Les structures connaissent le Pôle emploi et y font appel pour leur recrutement hors période de « *cycle emploi* ».
- ✓ L'information circule mieux et plus entre les acteurs.

Résultats attendus dans le futur

Le prochain résultat attendu concerne le relais assistantes de vie. Il est souhaité qu'au moins 2 groupes se mettent en place sur le Val de Drôme.

Concernant les réseaux de bénévoles du type « Vieillir au Village », la CCVD souhaite soutenir les démarrages de toute association répondant aux mêmes objets.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

La chargée de mission interrogée est arrivée en cours de projet, il est difficile pour elle de tirer des enseignements pour le moment.

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont partiellement atteints. En effet, ceux affichés au départ étaient très ambitieux et sont difficiles à atteindre. Cependant, les actions mises en œuvre pour le moment répondent tout de même à une partie des besoins.

Par ailleurs, cela a permis à la collectivité de mieux cerner les enjeux du secteur, d'échanger avec les acteurs et aux acteurs eux-mêmes de mieux se connaître.

Le problème majeur est qu'en dehors du « *cycle emploi* », les structures de services à domicile se vivent plus en concurrents qu'en partenaires.

Effets inattendus

Une rencontre sur les services à domicile rassemblant les élus, les professionnels et bénévoles du secteur a mobilisé les élus communaux sur ces sujets et notamment ceux des CCAS. Ils ont décidé qu'il était important pour eux, dans leur fonction, d'en savoir plus sur les services aux populations.

Depuis, après d'autres rencontres, une formation pour les élus des CCAS, un travail de redynamisation des CCAS est en cours sur le territoire (avec des formations, des analyses de besoins sociaux communes, du travail de partenariat avec le Conseil Général, etc).

TRANSFERT

L'action n'a pas encore été transférée à un autre territoire.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Bien cibler les attentes des uns et des autres pour aboutir à des partenariats viables.
- ✓ Etre soutenu par une volonté politique forte.
- ✓ Mettre l'accent sur l'animation afin de favoriser une construction partagée.
- ✓ Construire sur une envie des acteurs de travailler ensemble.

FICHE 6 : CREATION D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE INTERCOMMUNALE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté d'Agglomération du
Pays Voironnais (38)



Maîtrise d'ouvrage :

Epicierie Solidaire AMANDINE

Procédures Territoriales :

Leader, CDRA

Contact :

EPICERIE SOLIDAIRE AMANDINE
04 76 05 91 06

L'ACTION

Descriptif

Création d'une épicerie solidaire:

- ✓ **vente de produits alimentaires et d'hygiène à tarifs préférentiels** (de 20 à 50 % des prix du marché selon les profils) ;
- ✓ **accompagnement éducatif nutritionnel** ; l'objectif ici est de sensibiliser les bénéficiaires sur l'équilibre alimentaire, et de leur apporter des recommandations pour améliorer leur santé : rythmes de vie, sommeil, condition physique, utilisation des médicaments...
- ✓ **visites d'exploitations agricoles** ;
- ✓ **appui à la gestion budgétaire** et à l'achat pour aider la personne à hiérarchiser ses dépenses, éviter le surendettement ou en sortir ;
- ✓ **ateliers cuisine** ouverts à tous dans une logique de mixité sociale ;
- ✓ **sorties** « Caddy, fin de marché » - accompagnement au supermarché : afin de préparer les bénéficiaires à leur sortie du dispositif, il s'agit de les accompagner en situation d'achat. Ces sorties seront organisées avec eux pour améliorer leurs comportements d'achat : comparaison des prix, choix du lieu de vente et des produits...
- ✓ **actions culturelles** : café rencontre, rencontres littéraires et échanges de savoirs...

Le but de l'action est :

- ✓ d'apporter une **aide alimentaire** ;
- ✓ de **sensibiliser et éduquer** à la santé nutritionnelle et à l'achat responsable ;
- ✓ de **dynamiser** la personne en l'incitant à participer à la vie collective de l'épicerie ;
- ✓ de **favoriser des relations de solidarité** entre les personnes.

Elle cible les personnes en difficultés financières et sociales. La condition est qu'elles disposent de moins de 6 euros par jour de reste à vivre et qu'elles aient un projet de « reconstruction ».

Dimension collective

Le projet a été conçu par un collectif d'associations œuvrant dans le milieu social et sa mise en œuvre a été réalisée en lien avec de nombreux acteurs du territoire.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

Depuis 2007, sept associations se sont regroupées pour réfléchir sur la situation des besoins alimentaires et de santé des personnes en difficulté et sur les services qui leur sont destinés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

- ✓ Les éléments de diagnostic recueillis ont fait ressortir que les actions destinées aux plus défavorisés demeurent encore trop partielles et dispersées sur les communes du Voironnais.
- ✓ Les initiatives d'aide alimentaire se limitent souvent à une aide d'urgence basée sur de la distribution gratuite de produits.
- ✓ L'approche éducative et préventive est en particulier insuffisante au regard des besoins sociaux qui restent prégnants sur les territoires ruraux et urbains : financiers, alimentaires, de santé, de lien social...

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

La dimension intercommunale du projet qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

Il n'y a pas réellement de freins liés au contexte du territoire.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

L'initiative de la création du projet revient à un collectif d'associations.

Acteurs mobilisés

Le collectif d'associations à l'initiative du projet :

- ✓ ALDV (Association pour le Logement des Défavorisés du Voironnais).
- ✓ Comité de Solidarité de Voiron.
- ✓ Diaconat Protestant.
- ✓ Le Rigodon.
- ✓ Société Saint Vincent de Paul.
- ✓ Croix Rouge avec qui une convention partenariale devrait être signée.

Des partenaires techniques :

- ✓ Travailleurs sociaux du territoire (Centres Communaux d'Actions Sociales, Conseil Général de l'Isère, Caisse d'Allocations Familiales), avec qui une collaboration a été menée afin de définir les services d'accompagnement de l'épicerie.
- ✓ Acteurs associatifs du territoire.
- ✓ Groupement régional des épiceries sociales et solidaires : réseau d'expériences...
- ✓ Jardins de la Solidarité de Moirans pour mutualiser les actions d'éducation à l'agriculture biologique, et approvisionner l'épicerie.

- ✓ Des fournisseurs : agriculteurs (avec l'aide de l'Association pour le Développement de l'Y Grenoblois - ADAYG), commerces du territoire, grandes enseignes, associations de commerçants, banque alimentaire de l'Isère... avec qui un partenariat est en cours de préparation.
- ✓ Des entreprises implantées sur le territoire (sponsoring).

Des partenaires institutionnels :

- ✓ La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, qui aide au montage du projet et à la recherche de financements.
- ✓ Les villes de Voiron, Voreppe, Moirans.
- ✓ Le Conseil Général de l'Isère.
- ✓ La Région Rhône-Alpes.
- ✓ La CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère.

Convergence des acteurs

C'est la cause que défend le projet et la motivation des initiateurs qui fédèrent les acteurs.

Processus de déclenchement

Le passage de l'idée à l'action s'est fait grâce à l'accompagnement par un consultant, le soutien du service « Politique de la ville », la mobilisation de partenaires et une étude de faisabilité.

Il n'y a pas eu d'interrogation de la population mais le projet émane d'un collectif d'associations qui connaissent le terrain et sont proches de la population et des futurs bénéficiaires.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes et les moyens

- ✓ La réflexion a débuté en 2007.
- ✓ Aide d'un consultant de 2008 à aujourd'hui.
- ✓ Réunions avec les travailleurs sociaux en 2008-2009.
- ✓ Demandes de financements en 2009.
- ✓ Création de l'association Amandine en 2009.
- ✓ Ouverture en phase test début 2010.

Compétences mobilisées

- ✓ Connaissance du milieu social.
- ✓ Connaissance du milieu associatif.
- ✓ Montage de projet.

Coût de l'action

Un budget prévisionnel de 317 616 euros sur 3 ans.

Mais aujourd'hui les demandes de subventions annuelles sont moins importantes (autour de 50 000 euros), les objectifs ont été revus à la baisse faute de pouvoir faire les avances de trésorerie nécessaires à l'obtention de certains financements.

Financements multiples:

- ✓ Région (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes - CDDRA)
- ✓ Département
- ✓ CAF

- ✓ Caisse d'Épargne
- ✓ Association Nationale des Epiceries Solidaires
- ✓ Bénévolat
- ✓ Autofinancement
- ✓ Recettes
- ✓ Europe (LEADER)

Les difficultés rencontrées

- ✓ Difficulté d'obtention des financements.
- ✓ Problèmes d'avance de trésorerie.

Solutions apportées

- ✓ Patience et persévérance pour attendre les financements et trouver de nouveaux partenaires.
- ✓ Le travail d'une bénévole pendant 4 mois.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

L'épicerie a ouvert ses portes depuis le début du mois de mai 2010 et accueille pour le moment six familles bénéficiaires ayant des statuts différents (familles monoparentales, retraités, personnes seules). Un petit local a pu être trouvé et le magasin est ouvert une après-midi par semaine.

Résultats attendus dans le futur

Une dizaine de familles à la fin de l'année et une quarantaine à plus long terme et sur tout le territoire. La création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales) est en réflexion et pourrait permettre d'appuyer ce projet (et d'autres) à la fois sur le plan administratif et sur le plan financier.

Bilan de l'action

Le projet débute tout juste, il est difficile pour l'instant de tirer des enseignements.

TRANSFERT

Il n'y a pas encore eu de transfert mais une sollicitation de la part du CCAS de Grenoble qui voudrait créer une épicerie solidaire sur l'agglomération et souhaitait en savoir un peu plus sur la façon dont le projet avait été monté.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

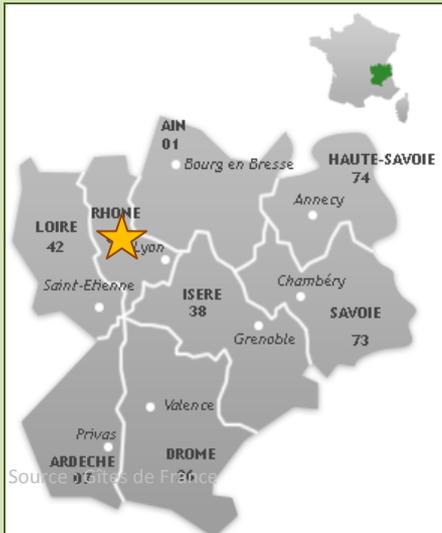
- ✓ Impulsion venant du milieu associatif.
- ✓ La communauté d'agglomération en appui plutôt qu'en réalisation.
- ✓ La volonté des créateurs de l'épicerie de voir le projet aboutir.

FICHE 7 : MAISON DE LA MOBILITE DU PILAT (MOPI)

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Parc Naturel Régional du Pilat (42-69)



Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat
et Association « Pilattitude »

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Rachel Voron

MAISON DE LA MOBILITE DU PILAT
06 09 78 45 56
mopi@parc-naturel-pilat.fr

L'ACTION

Descriptif

Création d'une maison de la mobilité ayant vocation à **promouvoir et animer la multimodalité** sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat.

Cela passe par :

- ✓ la mise à disposition d'**informations sur les transports en commun et le covoiturage** ;
- ✓ la mise en place de **Pédibus** (information et apports méthodologiques et logistiques) ;
- ✓ **l'animation du covoiturage** en s'appuyant sur un réseau de personnes relais.

Les publics visés sont toutes les populations du territoire, qu'elles soient motorisées ou non.

Dimension collective

Le projet a été conçu par le PNR du Pilat en partenariat avec l'association « Pilattitude ». Cette association d'habitants volontaires a pour but de faire la promotion des modes de transports conciliant liberté de déplacement et respect de l'environnement.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ Problème des personnes non motorisées qui subissent encore plus l'isolement rural.
- ✓ La voiture individuelle qui semble être le seul et unique moyen de transport sur le Pilat : les bus existants sont quasiment vides alors que les trajets sont communs à un grand nombre de personnes.
- ✓ Le public urbain qui s'installe sur le territoire et voit son budget grevé par la part du transport.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ La situation géographique particulière : un grand territoire, à cheval sur les départements du Rhône et de la Loire qui génère des difficultés de lisibilité de l'offre de transport. D'où l'intérêt de mettre à disposition des informations sur tous les moyens de transport existants sur le Parc.
- ✓ Avec des points de passages facilement identifiables, le PNR du Pilat dispose d'un maillage routier qui facilite le développement

du covoiturage.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Le grand nombre d'interlocuteurs.
- ✓ La taille du territoire (47 communes, 4 communautés de communes).

Cela rend difficile la circulation de l'information et la mise en place d'actions.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

C'est le PNR et l'Association « Pilattitude » qui sont à l'initiative du projet.

Acteurs mobilisés

- ✓ Le Parc Naturel Régional du Pilat.
- ✓ L'Association « Pilattitude » et ses adhérents (ayant le rôle notamment de personnes relais au sein des communes).
- ✓ Les élus des communes.
- ✓ Le comité de pilotage de la Maison de la Mobilité :
 - Etat
 - Région Rhône-Alpes
 - Conseil Général de la Loire
 - Direction Départementale du Territoire
 - Bureau d'étude
 - Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Convergence des acteurs

C'est le projet en lui-même qui a fédéré les différents acteurs.

Processus de déclenchement

Une recherche d'expériences similaires a été effectuée notamment auprès d'autres centrales de mobilités.

Les conclusions de différentes études sur la mobilité ont ainsi été utilisées pour la mise en place du projet et plus spécialement sur l'aspect covoiturage avec la nécessité de disposer de personnes relais sur le terrain.

Phase préliminaire

Le Parc Naturel Régional du Pilat a engagé une étude en juin 2007 sur les transports sur le territoire dans le cadre de sa mission énergie. Elle a été réalisée par un bureau d'étude.

Deux constats se sont dégagés de cette étude :

- ✓ un manque de visibilité des transports sur le territoire : la population n'est pas assez informée et l'offre est proposée par de nombreuses structures différentes ;
- ✓ pas d'alternative suffisante à la voiture individuelle.

L'étude a toutefois montré que le maillage routier offrait de nombreuses possibilités avec notamment des « nœuds de passage » facilement identifiables rendant possible la mise en place du covoiturage.

Si ce diagnostic n'a pas associé la population, le travail de terrain de l'association « Pilattitude » qui a mené une étude plus informelle sur les alternatives au transport individuel qu'offraient le territoire s'est fait en lien constant avec les habitants.

Phase de formalisation

Au cours de cette phase, il n'y a pas eu de grandes différences entre ce qu'avait préconisé le diagnostic et ce qui a été mis en place, mais l'objectif est de s'adapter sans cesse aux nouveaux besoins que pourrait ressentir la population dans le domaine des transports.

La population est informée de l'avancée du projet dans le cadre de *conseils en mobilité* qui se réunissent tous les deux mois sur des thématiques différentes et où elle est conviée, et par les animations sur les marchés, foires, etc... notamment pour le covoiturage. Mais il n'y a pas encore eu de grande campagne de communication.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Etude commanditée par le Parc (2007-2008).
- ✓ Travail de terrain de l'association « Pilattitude » sur la question de la mobilité (2007-2008).
- ✓ Signature d'une convention entre le Parc et l'association « Pilattitude » (2009).
- ✓ Création d'un poste pour monter et animer la Maison de la Mobilité (2009).
- ✓ Mise en place du projet (2009-2010) :
 - contact avec les différents partenaires,
 - animation des personnes relais,
 - mise en place des conseils en mobilité,
 - échange d'expérience avec d'autres centrales de mobilités,
 - étude pour un logiciel de covoiturage.
- ✓ Réponse à l'appel à projets « Modes doux » de la Région Rhône-Alpes (2010).
- ✓ Mise en place du logiciel de covoiturage (2010).
- ✓ Création de parkings de covoiturage (2010).
- ✓ Ouverture de la Maison de la Mobilité (2010).

Coût de l'action

- ✓ Coût salarial : 1 salarié à temps plein.
- ✓ Communication : 8 000 euros.
- ✓ Animation (stand, équipement des personnes relais...) : 8 000 euros.
- ✓ Logiciel de covoiturage : 6 000 euros.

Financement actuels : Région Rhône-Alpes à travers l'appel à projets « Modes Doux » et l'Ademe.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Manque d'implication des acteurs.
- ✓ Organisation globale du projet (répartition des tâches, actions à mettre en œuvre...).
- ✓ Partenariat PNR/association : deux acteurs avec le même objectif mais une culture très différente.

Solution apportée

- ✓ Réunions tous les mois du comité de pilotage de la Maison de la Mobilité pour suivre le projet et préserver le dialogue entre les différents acteurs.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

Les résultats ne sont pas vraiment chiffrables. On dénombre cependant une centaine d'inscriptions sur le site de covoiturage.

Résultats attendus dans le futur

- ✓ Avoir plus d'utilisateurs du covoiturage, des bus... le développement des activités.
- ✓ Essayer à terme de calculer l'économie de CO² réalisée.
- ✓ Travailler plus spécifiquement au développement de services pour les personnes âgées et les personnes non motorisées.

Bilan de l'action

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour développer les activités, les objectifs sont atteints dans le sens où la Maison de la Mobilité existe. Un site internet a vu le jour et on assiste au lancement d'une dynamique de la mobilité sur le territoire.

TRANSFERT

Il n'y a pas eu véritablement de transfert du projet mais des témoignages ont été effectués. C'est en effet un sujet qui interpelle de nombreux autres territoires.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

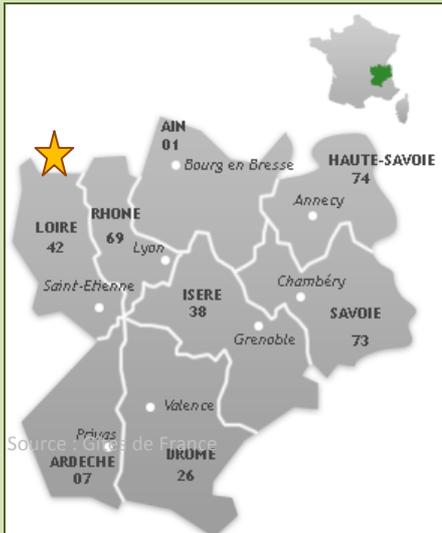
- ✓ Partenariat entre un PNR et une association locale.
- ✓ Utilisation d'autres expériences dans la mise en œuvre du projet.
- ✓ Réalisation du diagnostic par un bureau d'études.

FICHE 8 : MISE EN PLACE D'UN PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté de Communes du Pays d'Astrée (42)



Maîtrise d'ouvrage :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Boën

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Bruno Denis

MAISON DES SERVICES DES MONTS DU
FOREZ
06 84 79 90 78
b.denis@wanadoo.fr

L'ACTION

Descriptif

Mise en place d'un service de **portage de repas** pour répondre aux besoins dans les communes non desservies par un tel service.

La production et le portage sont assurés par le Foyer de résidence du CCAS de la ville de Boën. Les repas sont livrés, en liaison froide, **tous les jours** sauf le dimanche pour lequel un repas est fourni d'avance la veille.

Les bénéficiaires sont principalement les personnes âgées, les personnes momentanément en difficultés sociales (sans domicile, logement d'urgence...) ou ayant des problèmes de santé (femmes enceintes, accidentés, malades...), les personnes handicapées, les jeunes...

Dimension collective

Le projet a été mis en place de manière collective avec la création d'un groupe local de travail composé d'élus. Ce groupe s'est progressivement ouvert à la population.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

L'absence de service de portage de repas à l'échelle de l'intercommunalité. Le portage en liaison chaude de l'hôpital local sur la commune centre ne pouvait satisfaire toutes les demandes (liste d'attente) et s'élargir sur les communes excentrées.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Le vieillissement de la population.
- ✓ L'implication des élus.
- ✓ La prise de conscience des acteurs et de certains élus de la nécessité de s'organiser pour mettre en place le service.
- ✓ Un tissu associatif fort et mobilisable.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

Plusieurs expériences antérieures ont été conduites sur ce thème sans succès ni pérennité du service.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

L'initiative est venue de la rencontre de deux dynamiques :

- ✓ la sollicitation et la mobilisation d'élus de communes excentrées pour répondre aux besoins des populations âgées ;
- ✓ une volonté de la Maison des Services des Monts du Forez de favoriser la création d'emplois dans le domaine des services.

Acteurs mobilisés

- ✓ Un groupe local composé d'élus.

Le démarrage de l'action s'est appuyé sur un groupe local composé de quelques élus les plus sensibles et mobilisés sur le projet et notamment ceux des communes excentrées. Volontairement, les prestataires potentiels n'ont pas été intégrés au groupe local afin de maintenir la neutralité dans la définition des scénarios possibles de mise en œuvre du service.

- ✓ Les élus, les clubs du troisième âge, les CCAS et les associations d'aide à la personne dans la diffusion de l'enquête de repérage des besoins.
- ✓ Les acteurs susceptibles d'intervenir dans la production (traiteurs, restaurateurs, maisons de retraites...) et dans le portage des repas (ADMR*, Familles rurales...) pour l'état des lieux de l'offre et l'identification des intentions éventuelles d'implication dans la mise en place du service.
- ✓ Les acteurs prescripteurs et/ou en relations avec la cible (médecins, infirmiers, conseillers généraux) afin de connaître les éventuelles exigences d'ajustement du service (régimes...).

Convergence des acteurs

Elle a eu lieu grâce à l'animation du groupe local par l'agent de développement de la Maison des Services. Elle a été facilitée par la définition des scénarios possibles de mise en œuvre du service et par le positionnement du CCAS du chef-lieu de canton comme maître d'ouvrage du projet.

Processus de déclenchement

Phase préliminaire

Un stage tutoré, commandé par la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes, a été réalisé par des étudiants de l'Université Lyon II de novembre 2006 à mars 2007. Il a permis d'identifier les potentiels d'activités dans les services à la personne. Il a notamment validé l'opportunité du projet de portage de repas.

Phase de formalisation

Le rendu de l'étude par les étudiants (diaporama, rapport, relevé de conclusions de la réunion) a été prétexte à mobilisation des principaux élus de l'intercommunalité. Sur cette base, une fiche-action a été élaborée par la Maison des Services et validée par la Communauté de Communes.

*Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Emergence et validation du potentiel à partir de mai 2007 (4 mois)

Une première enquête (1 mois) auprès des élus des communes excentrées a permis de définir les besoins pressentis de portage de repas.

Les élus se sont ensuite mobilisés dans la diffusion et dans l'analyse des résultats d'un questionnaire de repérage des besoins auprès des personnes de plus de 60 ans : transmission de main à main, par l'intermédiaire des clubs du troisième âge ou bien par intervention dans les clubs et/ou dans des réunions publiques organisées à cette occasion.

- ✓ Construction de l'offre d'activité et recherche du porteur de projet (10 mois)

L'agent de développement de la Maison des Services a rencontré l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans la production et dans la livraison des repas pour en faire l'analyse comparative. Ces rencontres ont permis d'informer, de mobiliser et de décliner des scénarios possibles de définition du service (liaison chaude ou froide) et de mise en œuvre du service (modalités de production et de livraison).

Il a organisé deux visites d'expériences de portage de repas sur d'autres territoires et en a fait l'analyse comparative :

- une première, en liaison chaude, avec préparation des repas dans une cantine scolaire ;
- une seconde en liaison froide où la production était assurée par la maison de retraite avec des aliments adaptés aux personnes âgées et avec un service de livraison tous les trois jours.

C'est dans cette phase de mobilisation et de validation des besoins que le CCAS de la ville de Boën s'est positionné comme maître d'ouvrage du projet.

L'étude de faisabilité s'est poursuivie dans ce cadre :

- précision sur les modalités de mise en place du service avec les professionnels du foyer-résidence ;
- élaboration du plan de financement du projet ;
- approche des comptes d'exploitation.

Les enseignements, les scénarios et les résultats ont permis d'animer le groupe local et d'ajuster, chemin faisant, les modalités de mise en œuvre du projet. Le groupe local s'est réuni sept fois sur la durée de l'action.

Le responsable de la Maison des Services a monté un dossier FEDER* déposé par l'intercommunalité en vue de soutenir l'investissement et l'aide au lancement du projet.

Un rendu de l'étude a été réalisé auprès de la commission services à la population de la Communauté de Communes ainsi qu'en conseil communautaire.

- ✓ Mise en place du service du service (3 mois)

L'agent de développement de la Maison des Services, la Secrétaire Générale de la ville de Boën et les élus référents du CCAS ont produit les outils nécessaires au lancement du service :

- règlement intérieur ;
- fiche descriptive des aides pour les personnes ;
- fiches d'inscription occasionnelles ou permanentes ;
- outils de communication.

Ils ont identifié et mobilisé les référents locaux de chaque CCAS dans chaque commune.

Le foyer-résidence a démarré le service sur une phase test de 5 mois (octobre 2008 à février 2009) permettant un lancement progressif de l'activité.

*Fonds Européen de Développement Régional

Compétences mobilisées

L'action a été mise en œuvre par l'agent de développement de la Maison des Services sans intervention d'ingénierie externe.

Les principales compétences mobilisées sont celles de l'acteur pivot dans la démarche de construction d'offres d'activités. Il s'agit d'un professionnel du développement capable de mobiliser tous les acteurs, d'être à l'écoute du territoire, de repérer les personnes ressources, de mobiliser des compétences techniques, d'être réactif et capable d'ingénierie.

Coût prévisionnel de l'action

- ✓ Dépenses d'investissement (scelleuses, caisson, armoire, armoire de refroidissement...) d'environ 17.000 € HT auxquels s'ajoutent des travaux d'agrandissement de la cuisine pour environ 53.000 € HT.
- ✓ Le prix de vente des repas a été aligné sur celui de l'hôpital local. Il est révisable chaque début d'année civile.
- ✓ Le CCAS a financé sur ces fonds propres le lancement de l'activité jusqu'à l'atteinte de l'équilibre financier en octobre 2010.

Les difficultés rencontrées

- ✓ La nécessité d'être vigilant sur les interactions éventuelles entre prestataires et prescripteurs.
- ✓ L'émulation créée par l'annonce de la mise en place possible d'un service doit être régulée.
- ✓ La nécessité de trouver les financements permettant le lancement du projet avant l'atteinte de l'équilibre financier.

Solutions apportées

- ✓ Choix collégial du scénario et vigilance sur la composition du groupe local.
- ✓ Information régulière des élus sur le déroulement de l'étude et l'échéancier de mise en œuvre.
- ✓ Relance téléphonique des usagers ayant exprimé un besoin.
- ✓ Mise en œuvre d'une période test du service permettant de mesurer et de confirmer la rapidité d'évolution de la demande.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

- ✓ 172 repas par semaine produits et livrés pour une trentaine de personnes.
- ✓ 14 communes livrées sur la communauté de communes et une en dehors.
- ✓ 1 emploi créé à temps partiel (20h) au sein du foyer-résidence. Des heures supplémentaires ont permis de conforter des emplois existants.

Résultats attendus dans le futur

- ✓ Se servir de l'expérience du portage de repas pour travailler la création d'un pôle de services aux seniors.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

- ✓ Le développement des emplois et des activités dans le domaine des services nécessite une approche ciblée et précise sur les besoins.
- ✓ L'animation locale et l'étude de marché ont fait « se révéler » un porteur de projet local.

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont atteints : le service existe depuis 2 ans, continue de se développer et un emploi a été créé.

Effets inattendus

L'accroissement rapide de la demande a nécessité des adaptations au niveau de la production et du stockage (construction d'une réserve et adaptation des cuisines).

TRANSFERT

Le projet est en cours de transfert. L'agent qui s'est chargé de ce projet travaille actuellement à la mise en place d'un portage de repas sur une communauté de communes voisine.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ S'appuyer sur les élus désireux de s'impliquer.
- ✓ Utiliser un questionnaire d'enquête pour valider les besoins.
- ✓ Animer localement et mettre en œuvre un groupe local.
- ✓ Mobiliser les compétences de l'agent de développement.

FICHE 9 : PROJET TERRITORIAL DE SANTE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté de Communes des Vals
d'Aix et Isable (42)



Source : Gîtes de France

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes des Vals
d'Aix et Isable

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Corinne Gayte

SITE DE PROXIMITE POUR L'EMPLOI ET LA
CREATION D'ACTIVITES AIX ET URFE

04 77 65 17 64

sp.aixeturfe@wanadoo.fr

L'ACTION

Descriptif

Élaboration d'un projet territorial de santé permettant la réalisation
d'une **maison de santé pluridisciplinaire**.

Ce projet repose notamment sur les points suivants :

- ✓ mise en place d'un **dossier commun** pour les médecins ;
- ✓ mise en place de **consultations conjointes** entre infirmières et
médecins ;
- ✓ un **groupe de pairs** sera assuré par les médecins généralistes
et intégrera les médecins du canton du Pays d'Urfé ;
- ✓ appel à des compétences extérieures pour des **consultations
de spécialistes médicaux** (diététicien, psychologue, ortho-
phoniste...) ;
- ✓ **amélioration de la coordination des soins** pour les dentistes,
les infirmières, les urgences bronchiolites, le maintien à
domicile, la prise en charge coordonnée des maladies
chroniques (diabète...) ;
- ✓ **partage et délégation des tâches** notamment entre les
médecins et les infirmières.

L'objectif d'un tel projet est de **faciliter l'arrivée de nouveaux
professionnels de santé et améliorer la permanence des soins** sur le
territoire de la communauté de communes.

Les bénéficiaires sont :

- ✓ la population ;
- ✓ les professionnels de santé.

Dimension collective

Le projet a été mis en place de manière collective à la fois par les acteurs
de santé et la collectivité qui se sont d'ailleurs regroupés en une
association début 2010. C'est cette association composée d'élus et de
professionnels de la santé qui va suivre toute l'opération immobilière du
projet et travaillera à terme sur son fonctionnement.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ Difficulté pour les médecins à trouver des remplacements.
- ✓ Locaux vétustes de certains professionnels de santé.

Eléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Augmentation de la population et notamment de la population de 75 ans et plus.
- ✓ Démarche initiée par la collectivité et en même temps par les professionnels eux-mêmes.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ La présence à la tête des acteurs de santé d'une personne qui était peu favorable au projet.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

Le projet a été initié par les élus de la communauté de communes et les acteurs de la santé qui au même moment ont senti la nécessité d'agir.

Acteurs mobilisés

- ✓ Un comité de pilotage public/privé.
- ✓ Les bénéficiaires finaux.

Convergence des acteurs

C'est le prestataire qui a réalisé l'étude de faisabilité et d'opportunité qui a vraiment su rassembler tous les acteurs autour du projet.

Processus de déclenchement

Si les élus réfléchissaient déjà à un projet de santé, c'est suite à un courrier signé des différents acteurs de santé du territoire faisant état de leurs problèmes et sollicitant les élus pour réfléchir à des solutions que le projet a réellement démarré.

Phase préliminaire

Une recherche d'expériences et une mise en relation avec des collectivités à l'initiative de maisons de santé pluridisciplinaires ont été menées par le Site de proximité.

Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé à l'aide de données de l'Insee et de l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie). Puis, une étude de faisabilité et d'opportunité a été commandée à un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la santé. Le travail a alors été mené en consultant les différents corps de santé et en réunissant un panel représentatif de la population afin de faire émerger les besoins. Cette phase a duré environ 1 an et 3 mois.

Phase de formalisation

Le projet est actuellement en cours de formalisation.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Premières réflexions : 2007.
- ✓ Etude de faisabilité et d'opportunité : cahier des charges, recrutement prestataire, recherche de financement, réalisation de l'étude : 18 mois (mi 2008 à fin 2009).
- ✓ Création de l'association : début 2010.
- ✓ Recrutement d'un maître d'œuvre et d'un architecte : avril 2010.
- ✓ Dépôt d'un dossier « Pôle d'Excellence Rurale » (PER) : octobre 2010.

Compétences mobilisées

- ✓ Animation et mobilisation d'un groupe.
- ✓ Validation collective.
- ✓ Ouverture à d'autres expériences.

Coût de l'action

Le projet est évalué à 2 Millions d'euros.

Les financements proviennent du PER, de la DDR (Dotation de Développement Rural), du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

Les difficultés rencontrées

Le dialogue a été difficile entre les corps de métier.

Solution apportée

C'est le prestataire chargé de l'étude, dirigé par un médecin qui a réussi à réunir tous les acteurs et à les faire adhérer au projet.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

Création de l'association (adhésion de tous les professionnels de santé du territoire).
Achat d'un terrain et recrutement d'un maître d'œuvre.

Résultats attendus dans le futur

La création d'une maison de santé pluridisciplinaire début 2012.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

Un tel projet s'il est porté uniquement par une collectivité est voué à l'échec, il faut un engagement des professionnels de santé.

Atteinte des objectifs

Le projet n'est pas encore terminé.

Effets inattendus

Les acteurs ont tellement eu envie de s'investir et de participer au projet qu'ils ont créé une association pour gérer la mise en place et dans le futur le fonctionnement de la structure.

TRANSFERT

Il n'y a pas encore eu de transfert du projet à un autre territoire.

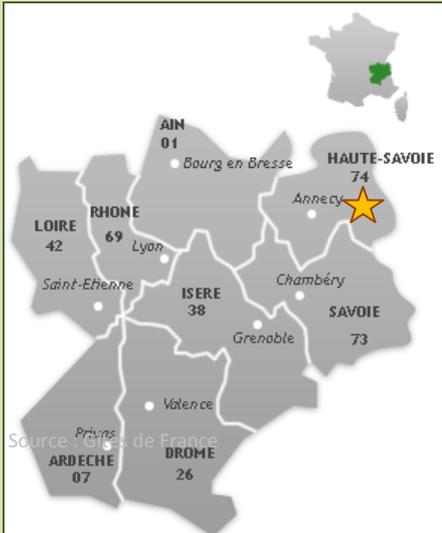
Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Travail avec un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la santé.
- ✓ Réunion d'un panel représentatif de la population durant l'étude de faisabilité.
- ✓ Engagement et motivation des acteurs de santé.

FICHE 10 : ESPACE SAISONNIERS DE VAL D'ISERE

INFORMATIONS :

Territoire concerné :
Val d'Isère (73)



Maîtrise d'ouvrage :
Association Vie Val d'Is

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Angèle Lavaud

ASSOCIATION VIE VAL D'IS
04 79 06 84 78
vievaldis@wanadoo.fr

L'ACTION

Descriptif

L'Espace Saisonniers a été créé et est animé par Vie Val d'Is, **association** loi 1901 créée en 2002 et **née de la volonté d'acteurs locaux** d'améliorer la vie à Val d'Isère pendant les quatre saisons.

L'association Vie Val d'Is a en effet pour **objectif d'améliorer les conditions de vie** des personnes travaillant et résidant à Val d'Isère en :

- ✓ contribuant au développement des **activités en saison et en intersaison** :
 - soirée d'accueil des employés de la station,
 - journée santé (dépistage VIH, dépistage dentaire...),
 - forum emploi,
 - fête de la musique,
 - journée environnement : sensibilisation, ramassage des déchets...
- ✓ **encourageant la solidarité locale**, notamment la réduction du coût de la vie, en mettant en place «une carte avantage» pour les personnes travaillant à Val d'Isère ;
- ✓ **informant, orientant et accompagnant** dans les domaines de la recherche d'emploi, du droit, de la formation, du logement et de la santé notamment dans le cadre de son statut d'Espace Saisonniers ;
- ✓ **favorisant le tissu social** par le développement du secteur associatif ;
- ✓ développant un **partenariat avec les services et les structures existantes sur la station** ou avec d'autres organismes.

Les publics cibles sont donc les employés de la station de Val d'Isère et leur famille.

Dimension collective

Le projet a été monté par un groupe de résidents, saisonniers et permanents représentant différents secteurs d'activité économique.

CONTEXTE

Problème à résoudre

- ✓ Des événements douloureux pour la communauté avaline en 2001, révélateurs d'un mal-être dans la population (décès simultanés de plusieurs jeunes avalins, dont des suicides).

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Le fort besoin de créer une structure qui réponde aux besoins de la population locale.
- ✓ Un appui des structures locales (commerçants partenaires).
- ✓ Une forte implication des bénévoles de l'association.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ La perception un peu trop sociale voire syndicale du rôle de l'association par certains.

EMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

Un groupe de résidents, saisonniers et permanents a créé cette association. Des bénévoles, le bureau et la salariée l'animent aujourd'hui.

Acteurs mobilisés

- ✓ Bénévoles.
- ✓ Mairie.
- ✓ Partenaires locaux : office de tourisme, employeurs, commerçants...
- ✓ Fondation de France (subvention pour la création de l'association).
- ✓ Région Rhône-Alpes et Conseil Général pour le financement de certains projets.

Convergence des acteurs

Les bénévoles, le bureau et la salariée de l'association assurent la convergence des acteurs, épaulés par le groupe de travail des Espaces Saisonniers de Tarentaise animé par le comité de bassin d'emploi de l'arrondissement d'Albertville et par le groupe « Santé et condition de Vie des Saisonniers » animé par la Mutualité Française.

La convergence n'a pas été évidente tout le temps. Au début, si certains partenaires (notamment des commerces) ont tout de suite joué le jeu, d'autres ont vu l'association d'un mauvais œil. C'est avec du temps et de la détermination que la structure s'est fait accepter.

Processus de déclenchement

Il n'y a pas eu réellement d'étude ou de diagnostic réalisé avant la création de l'association. Chaque bénévole a fait part de son ressenti et les actions ont été orientées en fonction de cela.

Par la suite, les Espaces Saisonniers existant déjà en Tarentaise (les Ménuires, Tignes...) ont été contactés pour échanger et partager de l'expérience.

Les étapes et les moyens

- ✓ Création de l'association (dépôt des statuts).
- ✓ Mise à disposition d'un local pour réaliser les activités.
- ✓ Embauche du salarié.

Les prochaines étapes devraient être de pérenniser un deuxième poste durant l'ensemble de la saison d'hiver et d'agrandir le local existant.

Compétences mobilisées

De la part de l'agent :

- ✓ Connaissances en droit du travail.
- ✓ Fonctionnement et animation d'une association.

A l'extérieur :

- ✓ Un consultant pour faire un point sur le fonctionnement de l'association.
- ✓ Personnes référentes que l'on peut contacter en cas de besoin (ex : l'inspecteur du travail).

Coût de l'action

Apports et leur provenance :

- ✓ 45 000 euros de la mairie.
- ✓ 24 000 euros des adhésions.
- ✓ 12 000 euros de recettes diverses.
- ✓ 3 000 euros de dons.
- ✓ 5 000 euros de subventions diverses.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Difficultés à disposer de salles pour les activités de l'association.
- ✓ Difficulté de travailler dans une station où la majorité des actions sont tournées vers les touristes.

Solution apportée

- ✓ Plus de travail avec les employeurs pour qu'ils se sentent aussi bénéficiaires des actions de l'association et ainsi faire évoluer leur point de vue.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

La création de l'association a permis de répondre aux besoins identifiés et des actions nouvelles sont développées chaque année.

Résultats attendus dans le futur

Continuer et pérenniser les travaux engagés et développer le travail d'accueil en intersaison.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

Un des aspects important pour la création d'un espace de ce type et d'avoir une équipe de bénévoles dynamiques et impliqués ainsi qu'un appui des autres structures locales.

Atteinte des objectifs

Les objectifs qui sont de répondre aux besoins des saisonniers et de développer les activités de l'association sont atteints et de nouveaux projets voient le jour chaque année.

Effets inattendus

Un succès inattendu au début du projet ; il a été difficile de faire face à toutes les demandes d'adhésion et cela a entraîné la création d'un poste pour l'animation de l'association.

TRANSFERT

Il n'y a pas eu de transfert de ce projet. Cependant, chaque Espace Saisonniers s'inspire du travail réalisé dans les autres stations et quelques autres structures ont déjà pris contact mais plutôt concernant des projets que sur la constitution de l'Espace Saisonniers.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

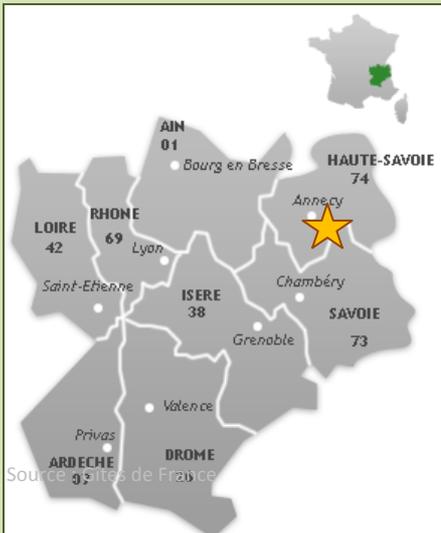
- ✓ Portage du projet par une association.
- ✓ Prise en compte des besoins des saisonniers dans leur globalité (emploi, social, formation, santé....).
- ✓ Thématique difficile à traiter dans une station où le poids économique du tourisme est très fort.

FICHE 11 : « TIC ET LIEN SOCIAL »
MISE EN LIEN DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE SERVICES

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (73-74)



Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Vincent Bosc

PARC NATUREL REGIONAL
DU MASSIF DES BAUGES
04 79 54 97 58

v.bosc@parcdesbauges.com

L'ACTION

Descriptif

Dans le cadre du programme **Terres à Clic** de la Région Rhône-Alpes, le **Parc Naturel Régional (PNR) du massif des Bauges** a choisi d'œuvrer à deux grands volets que sont :

- ✓ transports et déplacements ;
- ✓ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et lien social.

La thématique principale de ce dernier volet est la rupture des isollements de toutes sortes, via l'utilisation des TIC et leur déploiement auprès de publics n'ayant qu'un accès restreint à celles-ci jusqu'à présent.

Au sein de ce grand axe l'action concernée par cette fiche consiste à **mettre en lien l'offre et la demande de services** (uniquement ceux réglables via le Chèque Emploi Service Universel ou CESU), en **partenariat avec l'association "Les amis des Bauges"** (également centre social – rayon d'action sur le canton des Bauges soit 14 communes).

L'objectif dans un premier temps est de créer, en collaboration avec l'association, **un outil web, une base de données regroupant l'ensemble de l'offre de services des professionnels et particuliers** entrant dans le cadre du CESU (les fournisseurs de services).

Cette base sera complétée par des formulaires à la disposition des fournisseurs de services et sera consultable par grandes thématiques par les personnes à la recherche de tel ou tel service (les demandeurs de services). Un travail d'appoint devra être mené pour rendre la base de données exhaustive sur le canton (connaissances, formulaires, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, mairies, etc).

Ce rôle est aujourd'hui joué de façon informelle par "Les amis des Bauges" et cet outil constituerait un gain de temps et d'efficacité appréciable.

Les publics cibles sont les résidents principaux ou secondaires et plus indirectement les prestataires de services.

Dimension collective

Le projet a été construit de manière collective avec la participation des acteurs suivants :

- ✓ le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges,
- ✓ l'association « Les amis des Bauges »,
- ✓ les habitants du territoire qui ont été sollicités pour faire émerger des idées,
- ✓ les prestataires de services.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ La mise en relation entre offreurs et demandeurs de services était assurée par l'association « Les amis des Bauges », car basée sur du bouche-à-oreille.
- ✓ On a constaté, par ailleurs, une méconnaissance et une sous-utilisation des titres CESU (Chèque Emploi Service Universel) par les habitants.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Milieu rural qui rend les services plus difficiles d'accès.
- ✓ Espace de villégiature : beaucoup de résidents secondaires qui ont souvent besoin de services.
- ✓ Animation du territoire par le PNR qui, en s'appuyant sur les acteurs concernés, a pu faire émerger cette demande et la concrétiser.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ L'originalité de ce projet qui, à cheval sur plusieurs thématiques (TIC, aménagement du territoire, développement local, activité économique, actions sociales, etc.) a complexifié l'évolution du projet et l'obtention de financements.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

C'est le PNR des Bauges, en répondant à l'appel à projet régional « Terres à Clic », qui a initié le projet.

Acteurs mobilisés

- ✓ L'association « Les amis des Bauges ».
- ✓ L'ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural).
- ✓ Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile).
- ✓ Les auto-entrepreneurs ou petites structures de services à domicile.
- ✓ Les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers...).

Convergence des acteurs

Le projet répondant à une réelle demande, les acteurs se mobilisent assez facilement.

Processus de déclenchement

Phase préliminaire

Trois réunions publiques ont été organisées pour faire émerger des idées.

Suite à différents « écrémages », ont été choisies les thématiques « transport et déplacements » et « TIC et lien social ».

Par la suite, deux groupes de travail distincts (un pour chaque thématique) composés de membres de l'association « Les amis des Bauges », de l'ADMR et d'habitants ont été mis en place. C'est au sein du groupe « TIC et lien social » que l'action pour améliorer la mise en lien entre offreurs et demandeurs de services a été plébiscitée et retenue comme répondant à un réel besoin des habitants du territoire.

Au cours de cette phase, il y a eu un apport d'ingénierie externe, via le consultant mis à disposition par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Terres à Clic ».

Phase de formalisation

Le projet n'est pas encore réellement formalisé.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Réponse à l'appel à projets « Terres à Clic ».
- ✓ Réunions publiques très ouvertes (3 mois).
- ✓ Groupes de travail (1 an et demi).

Aujourd'hui, il reste à se coordonner encore plus complètement avec « Les amis des Bauges », à formaliser un cahier des charges technique pour demander à un prestataire la mise en place de l'outil internet et à déterminer comment le site va être renseigné, par qui, avec quelles informations, et comment les internautes vont pouvoir se manifester et être référencés comme offreurs de services.

Coût de l'action

- ✓ Temps de travail (minimum 3 jours par mois) pour la mise en place et le suivi du projet.
- ✓ Site internet : 5 000 à 7 000 euros.
- ✓ Communication : 2 000 à 4 000 euros.

Financement : Ligne Parc habituelle (Région et Conseils Généraux)

Les difficultés rencontrées

Comme évoqué plus haut, le domaine de compétence est assez transversal et l'action innovante, d'où quelques difficultés, notamment pour obtenir les financements.

Solution apportée

Réunions pour essayer de lever les questionnements existant du côté de la Région.

RETOUR D'EXPERIENCE

Pas encore de résultats.

TRANSFERT

Il n'y a pas encore eu de transfert du projet à un autre territoire.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Les TIC peuvent être des outils d'amélioration de l'accès aux services
- ✓ Un projet initié par la demande des habitants.
- ✓ Une problématique transversale.
- ✓ Un partenariat entre le PNR et une association.
- ✓ Une fiche descriptive du projet est réalisée en interne à destination d'autres PNR.

Analyse transversale

Source : *Attractivité des territoires ruraux et services aux populations, Analyse d'expériences en région Rhône-Alpes*, Guillaume Reynaud, mémoire de fin d'études, ISARA Lyon, 28 juillet 2010

Onze projets retenus

	Descriptif	Territoire
Les petites scènes vertes	Spectacles professionnels à destination du jeune public en milieu rural	Bassin de vie de Bourg-en-Bresse (01)
Portage de repas à domicile	Distribution journalière de repas en liaison froide	Communauté de Communes du Pays d'Astrée (42)
Mise en place d'un espace saisonniers	Création d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'informations pour les travailleurs saisonniers	Commune de Val d'Isère (73)
Projet territorial de santé	Création d'une maison de santé	Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (42)
Création d'une offre d'enseignements artistiques	Mise en place de cours de musique pour les enfants du territoire	Communautés de communes « Aux sources de Loire » et « Entre Loire et Allier » (07)
Cohabitons en Drôme	Mise en place d'hébergements intergénérationnels	Département de la Drôme (26)
TIC et lien social	Création d'un site internet pour améliorer la relation entre l'offre et la demande de services	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (73-74)
Mise en place d'un réseau de coopération des services à domicile	Regroupement des structures et les partenaires pour l'emploi œuvrant dans le domaine des services	Communauté de Communes du Val de Drôme (26)
Mise en place d'un schéma intercommunal d'accueil de la petite enfance	Mise en place d'un relais d'assistantes maternelle et d'une crèche multi accueil	Communauté de Communes Eyrieux aux Serres (07)
Création de la maison de la mobilité du Pilat	Promotion de la multi modalité dans les transports et développement du covoiturage	Parc Naturel Régional du Pilat (42-69)
Création d'une épicerie solidaire	Mise en place d'une épicerie pour venir en aide aux personnes en difficulté financière et sociale	Communauté de Communes du Pays Voironnais (38)

Des thématiques diverses

Comme cela a été évoqué précédemment, la sélection des fiches a été effectuée de manière à représenter les différents types de services au public. Sur les onze fiches, on retrouve donc sept thématiques différentes.

Le tableau ci-dessous fait correspondre à chaque projet sa thématique. Ainsi, nous disposons de :

- ✓ quatre projets dans le domaine des services à la personne,
- ✓ deux dans le domaine de la culture
- ✓ puis un dans chacun des thèmes suivants : santé, technologies de l'information et de la communication, logement et transport.

Les services aux saisonniers quant à eux, sont un peu en marge, ils ne peuvent être assimilés aux services à la personne car ils s'adressent à des professionnels mais participent à améliorer leurs conditions de vie. S'ils ne font pas partie des grands « types » de services à la population définis dans la partie précédente, ils n'en restent pas moins utiles au bien être d'une partie des habitants dans les territoires touristiques.

On remarquera par ailleurs, que le nombre de projets concernant les services à la personne représente plus d'un tiers de notre panel et ils étaient plus de la moitié avant la sélection finale. Il semble donc qu'un très grand nombre de projets de services menés à l'heure actuelle soient tournés vers ce domaine.

	Thématique
Les petites scènes vertes	Culture
Portage de repas à domicile	Services à la personne
Mise en place d'un espace saisonniers	Services aux saisonniers
Projet territorial de santé	Santé
Création d'une offre d'enseignements artistiques	Culture
Cohabitions en Drôme	Logement
TIC et lien social	Technologies de l'information et de la communication
Mise en place d'un réseau de coopération des services à domicile	Services à la personne
Mise en place d'un schéma intercommunal d'accueil de la petite enfance	Services à la personne
Création de la maison de la mobilité du Pilat	Transport
Création d'une épicerie solidaire	Services à la personne

Des projets menés majoritairement en milieu rural

Mis en œuvre sur des territoires plus ou moins isolés, la majorité des projets étudiés ont cours en milieu rural. Seuls deux ne sont pas menés en zone rurale, il s'agit de « L'espace saisonnier » à Val d'Isère, bien que très isolé, le territoire concerné reste un milieu urbain et « L'épicerie solidaire » sur la communauté de communes de Voiron qui se trouve en milieu péri-urbain.

Le cas de « Cohabitions en Drôme » quant à lui est un peu particulier dans la mesure où il couvre tout le département de la Drôme et de fait une certaine diversité de milieux. Cependant, n'ayant pas d'action relevée en ville, nous pouvons qualifier le milieu d'action de ce projet comme rural – péri-urbain.

La communauté de commune, échelle privilégiée des projets de service

Lorsque l'on s'intéresse à la zone couverte par les différents projets du recueil, on se rend compte que la plupart sont menés à l'échelle d'une intercommunalité. La plus petite des zones couvertes est la commune de Val d'Isère, la plus grande le département de la Drôme. Entre les deux, on retrouve les territoires des Parcs Naturels Régionaux et celui du bassin de vie de Bourg-en-Bresse avec ses 74 communes et ses 8 intercommunalités.

Il est intéressant de constater que la fréquence du raisonnement des services au public à l'échelle intercommunale a aussi été relevée par ETD dans un ouvrage consacré aux services en milieu rural en 2008. Cela peut s'expliquer de différentes manières. En effet, d'un côté les intercommunalités possèdent des champs de compétences de plus en plus larges (logement, animation culturelle, action sociale...) et de l'autre, la tendance à la concentration de l'offre de service et le coût que cela représente rendent les projets menés à l'échelle communale difficilement viables.

Différents acteurs à l'initiative des projets

On constate à la lecture des fiches que quatre grands types d'initiateurs se dégagent :

- ✓ Les collectivités locales (majoritairement des communautés de communes) qui sont à l'initiative des projets dans près de la moitié des cas ;
- ✓ Les Parcs Naturels Régionaux, à l'initiative des projets qu'ils portent ;
- ✓ Les futurs bénéficiaires, seuls (cas des projets d'enseignement artistique et espace saisonniers) ou en partenariat avec une collectivité (les professionnels de santé et l'intercommunalité dans le cadre du projet territorial de santé) ;
- ✓ Les associations, à l'origine des deux projets que sont « cohabitons en Drôme » et l'épicerie solidaire.

Trois types de porteurs de projets

A quelques différences près, on retrouve les mêmes acteurs au portage et à l'initiation des projets. Les initiateurs deviennent en effet souvent les porteurs.

Toutefois, ici les associations et les collectivités locales portent autant de projets les unes que les autres. Cela s'explique par le fait que certains bénéficiaires se sont regroupés en associations pour porter des projets. On ne retrouve donc aucun bénéficiaire en tant que particulier au portage des projets. Les derniers types de porteurs recensés sont les Parcs Naturels Régionaux et eux aussi portent les projets qu'ils ont initiés.

Deux grandes catégories de bénéficiaires

A la lecture des fiches d'expérience, on recense deux grands types de bénéficiaires :

- ✓ les professionnels :
 - dans le domaine des services (assistantes maternelles, prestataires...),
 - dans le secteur d'activité concerné (professionnels de santé par exemple) ;
- ✓ la population du territoire :
 - dans son ensemble,
 - seulement certaines catégories (élèves, personnes âgées, personnes en difficultés...).

Avec dix fiches concernées, ce sont les projets à destination de la population qui sont les plus nombreux, la plupart ne s'adressent par ailleurs qu'à une ou plusieurs catégorie(s) de population. Cependant, s'il n'y a qu'un seul projet qui s'adresse exclusivement aux professionnels (le réseau de coopération des services à domicile), trois projets sont destinés à la fois aux habitants et aux professionnels ce qui porte à quatre le nombre d'actions qui leurs sont réservées.

Un bouquet de financeurs

Quatre sources de financement reviennent fréquemment dans les projets étudiés :

- ✓ l'Europe,
- ✓ l'Etat,
- ✓ les collectivités : la Région, le Département, la Communauté de Commune, la Commune
- ✓ Les partenaires : CAF, MSA, banques...
- ✓ Les bénéficiaires

On retrouve alors selon les projets différentes combinaisons faites avec ces divers financeurs. Tous, cependant, n'interviennent pas aussi fréquemment. La Région par exemple, à travers des CDRA, des appels à projet (Terres à clic, Mode doux...) ou des subventions intervient dans 9 projets sur 11. L'Europe, à travers le programme LEADER et un appel à projet Emplois et Territoires et l'Etat à travers les PER, ne financent quant à eux que deux projets. La moitié des projets font en revanche appel à des partenaires pour un soutien financier. Leur nature est assez variée puisqu'on retrouve des partenaires culturels, des partenaires sociaux (la CAF, la MSA...) et des partenaires financiers (banques). Pour finir, une partie du financement de certains projets est apportée par les bénéficiaires eux-mêmes par l'adhésion à l'association, le paiement du service, l'achat de produits...

Une durée de mise en œuvre moyenne de deux ans

Pour les projets présents dans le recueil, on constate une durée moyenne de création de 2 ans. Le plus court étant de 8 mois et le plus long de 3 ans. La création peut toutefois être scindée en deux parties :

- ✓ la phase de diagnostic dure entre 3 mois et 1an et demi pour une moyenne inférieure à 1 an ;
- ✓ la phase de formalisation quant à elle oscille entre 4 mois et deux ans pour une moyenne supérieure à un an.

Ces durées sont toutefois à relativiser car on ne sait pas exactement la manière dont les agents considèrent la durée. En effet, certains auront pu prendre en compte le temps de réflexion quand d'autres n'auront compté que les phases « d'action ».

Analyse détaillée

Trois grands types de facteurs déclenchant

Nous débuterons notre étude en nous penchant sur les facteurs qui ont conduit ces projets à voir le jour.

Si les éléments déclenchant de l'échantillon de projets dont nous disposons sont très divers, il a toutefois été possible de les regrouper en trois grandes catégories.

Un contexte fort

La situation dans laquelle se trouve un territoire est toujours un facteur plus ou moins déclenchant de la mise en place d'un projet. En effet, quand ce n'est pas l'élément déclenchant, il sera un moyen de justifier la volonté de tel ou tel acteur de monter un projet. Il est donc parfois difficile de savoir si c'est le contexte qui a fait que l'on s'est intéressé à une problématique ou des acteurs qui, soutenus par un contexte s'y sont penchés.

Toutefois, il semble que certains projets de notre échantillon aient été mis en œuvre essentiellement à la faveur d'un contexte particulièrement fort.

C'est le cas du portage de repas, un service de ce type dispensé par un hôpital existait déjà sur le territoire mais ne pouvait plus satisfaire toutes les demandes. La population âgée en augmentation était donc obligée de se tourner vers d'autres prestataires en dehors du territoire. C'est devant un tel constat que les élus ont décidé d'agir.

Le projet « Cohabitions en Drôme » a lui aussi été mis en place selon le même schéma, c'est en constatant à travers d'autres actions le manque d'hébergement et les difficultés de déplacement sur le département de la Drôme que l'association AIDER a engagé une réflexion sur ce sujet.

Quant à « L'espace saisonniers » de Val d'Isère le rôle du contexte est encore plus marquant. C'est un sentiment de mal être chez les saisonniers qui a poussé une poignée d'entre eux à créer une association pour améliorer leur qualité de vie.

La volonté politique

Dans certains cas, c'est la volonté des élus de travailler et d'anticiper sur la problématique des services plus qu'un contexte fort qui semble être à l'origine la mise en place de projets.

« Les petites scènes vertes » est par exemple né d'une forte volonté du président du syndicat mixte de développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse d'avoir une politique culturelle globale et de créer un événement touchant tout le territoire. De même, la volonté des élus d'œuvrer respectivement dans le domaine des services à domicile et de la petite enfance est aussi à l'origine des projets des communautés de communes Val de Drôme et Eyrieux aux Serres.

Dans ces trois cas, ce sont donc les responsables politiques qui ont impulsé la création des projets et ont chargé un agent de développement de l'animer.

La volonté des bénéficiaires

Difficile à discerner de ceux impulsés par un contexte fort, il existe certains projets déclenchés par les futurs bénéficiaires. Très à même du contexte pour en faire partie et le vivre au jour le jour, certains acteurs des territoires ont choisi de pousser eux même la création de projets pour répondre à leurs besoins ou à ceux exprimés par d'autres. C'est le cas des professionnels de santé de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, qui, voyant leurs conditions de travail se dégrader et le nombre de patients devenir trop important, ont décidé de contacter les élus pour trouver une solution avec eux. Les parents d'élèves de la Communauté de Communes Entre Loire et Allier ont choisi la même option en allant à la rencontre des élus pour exprimer leurs besoins. La démarche du collectif d'associations à l'origine de l'épicerie solidaire intercommunale de Voiron est un peu différente mais mérite toutefois sa place dans cette catégorie. En effet, les associations qui ont engagé le projet ne sont pas ses bénéficiaires mais parlent au nom d'une catégorie de la population qu'ils connaissent bien pour la côtoyer chaque jour dans leurs actions et qui ne dispose pas de beaucoup de moyens pour faire entendre ses besoins.

Les deux projets dont nous n'avons pas encore parlé rentrent plus difficilement dans l'une de ces typologies. Il s'agit des deux projets portés par des Parcs Naturels Régionaux. Ils émanent tous deux de la volonté de ces structures de les mettre en œuvre, mais les raisons diffèrent. Le projet « TIC et services » engagé par le PNR du Massif des Bauges semble avoir été initié plus par l'opportunité de répondre à un appel à projet sur les TIC que la réelle volonté de développer des activités liants l'usage des TIC aux services à la population. Quant au second projet, même s'il est co-créé par le PNR du Pilat et une association, sa motivation semble plus d'ordre idéologique (promouvoir la multi modalité dans une logique de développement durable) que provenant d'un besoin.

Il paraît ainsi plus opportun de ne pas les classer dans l'une des catégories citées plus haut.

Par ailleurs, lors des rencontres sur le terrain avec les différents acteurs des projets étudiés, il a été évoqué la question de l'attractivité de leur territoire et du rôle que pouvaient y tenir les services. Les agents comme les élus et les partenaires interrogés à ce sujet ont tous reconnu que les services tenaient un rôle particulièrement important dans l'attractivité. Cependant, aucun projet ne semble être le fruit d'une volonté de renforcer l'attractivité du territoire ou d'une politique d'accueil de nouvelles populations. Nés d'un besoin, d'une demande ou encore de la volonté de travailler à cette thématique pour différentes raisons, les projets étudiés ici paraissent plus répondre à des attentes et soigner le maintien des populations plutôt que de miser sur l'offre de services pour en attirer de nouvelles.

Un jeu d'acteurs influencé par les initiateurs du projet

Dans un second temps, il paraît intéressant de se pencher sur le rôle tenu par les différents acteurs des projets. Est-il toujours le même d'un projet à l'autre ? Y a-t-il des « projets types » avec la même organisation des acteurs ?

Nous avons ainsi choisi de nous intéresser au rôle que pouvaient jouer sept types d'acteurs différents :

Des structures :

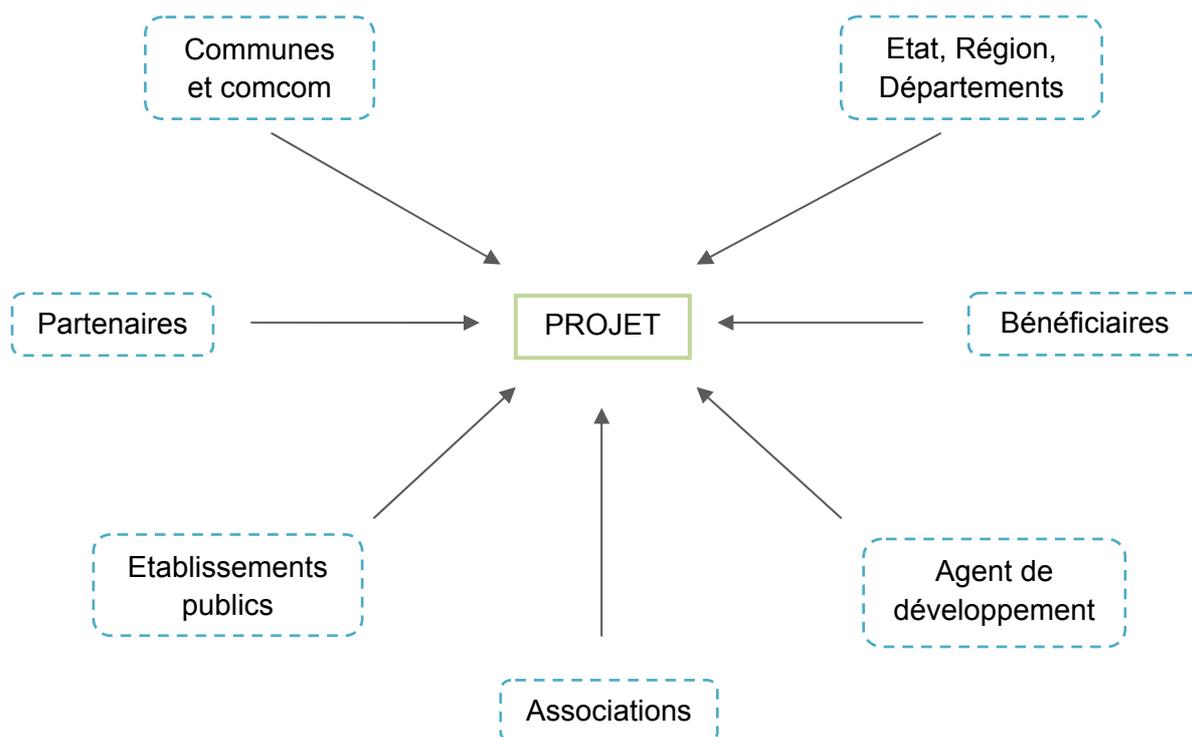
- ✓ communes et communautés de communes (comcom dans les schémas qui suivent)
- ✓ les Départements, la Région, l'Etat
- ✓ les établissements publics (parcs naturels régionaux, Etablissement Public de Coopération Culturelle)
- ✓ les associations
- ✓ les partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole...)

Des individus :

- ✓ les agents de développement
- ✓ les bénéficiaires

Ce sont globalement, les types d'acteurs que l'on retrouve dans la majorité des projets de développement local.

Le schéma ci-dessous représente ainsi ces acteurs jouant un ou plusieurs rôle(s) dans les projets que nous étudions.



A l'étude des projets faisant partie du recueil, on constate une importante diversité dans les rôles que peuvent jouer les différents acteurs. Toutefois, cela ne semble concerner ni les trois acteurs que sont l'Etat, la Région et les Départements ni les agents de développement. Ces derniers tiennent en effet un rôle assez similaire d'un projet à l'autre.

On retrouve ainsi l'Etat, la Région et les Départements essentiellement dans un rôle de financeur. S'il peut paraître un peu réducteur de n'attribuer à ces structures qu'une fonction de financement, c'est néanmoins dans ce seul rôle qu'elles sont citées au sein de notre recueil. Il convient toutefois de ne pas minimiser ce rôle. A travers ces financements, elles possèdent en effet un pouvoir important, pouvant par exemple poser des conditions de réalisation ou encore orienter les projets dans le sens des politiques en cours. De plus, elles emploient aussi parfois des agents de développement.

Le cas des agents, paraît quant-à lui plus évident dans le sens où ils exercent leur métier. Ainsi, dans la majorité des projets étudiés, on retrouve l'agent dans un rôle d'accompagnement, aussi bien dans le travail effectué en amont du projet (identification des acteurs, diagnostic, recensement des besoins...) que dans le montage du projet. L'agent peut aussi parfois être amené à animer ou porter le projet une fois celui-ci achevé mais cela dépend de sa structure.

Les autres acteurs, eux jouent des rôles différents selon les projets et ne sont pas toujours présents (c'est le cas par exemple des associations). On notera cependant que dans la majorité des cas, les bénéficiaires, s'ils sont associés à la démarche, ne le sont uniquement pour exprimer

leurs besoins (sauf le cas de la maison de santé, mais se sont des professionnels qui se sont engagés dans le projet et non des bénéficiaires finaux du projet).

En outre, en regardant de plus près le rôle de chacun de ces acteurs dans les onze projets de notre échantillon, on observe à quelques différences près qu'il existe des similitudes entre certains projets.

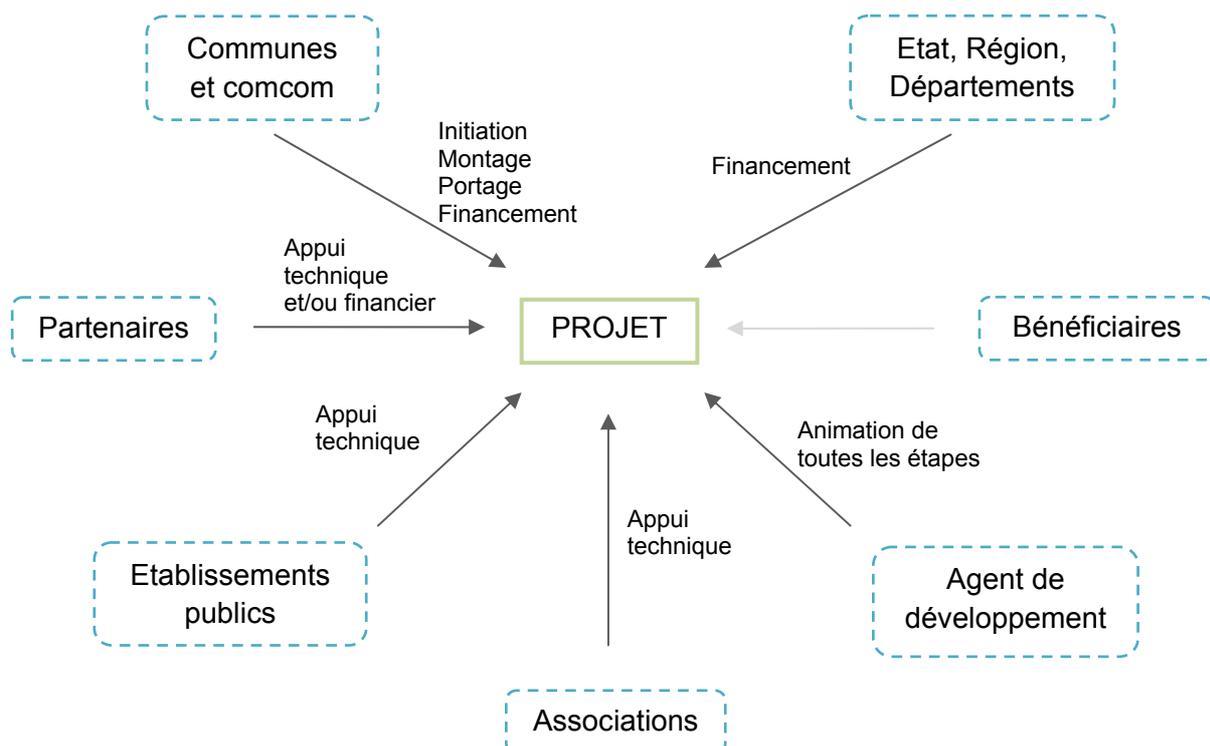
Or, ses similitudes dans le jeu et l'organisation des acteurs sont d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent être liées à la structure ou aux acteurs à l'initiative du projet.

On pourra ainsi distinguer les projets initiés par des collectivités de ceux initiés par des associations, des parcs naturels régionaux ou encore des bénéficiaires. S'il est certes assez normal de retrouver une organisation des acteurs différente selon la nature de l'initiateur, il paraît tout de même intéressant de relever une telle typologie.

Voyons alors les caractéristiques de chacune de ces catégories.

Les projets initiés par une Commune ou une Communauté de Communes

On retrouve dans cette catégorie les trois mêmes projets que ceux déclenchés par le facteur plus haut nommé de « Volonté politique ». Le schéma ci-dessous représente le rôle que joue chacun des acteurs dans le cas de projets à l'initiative de collectivités locales. Seuls les rôles communs aux trois projets sont représentés ici, les précisions concernant les spécificités de certains des projets seront apportées plus bas.



Les collectivités locales (Commune ou Intercommunalité) sont ici présentes aux trois grandes étapes de la création des projets que nous définirons comme l'initiation, le montage et le portage. Ce sont elles qui prennent les décisions et conduisent le projet du début à la fin.

Pour chacun de ces projets, l'agent de développement est rattaché à la collectivité initiatrice. Sous la direction de cette dernière, il prend en charge l'animation des différentes étapes.

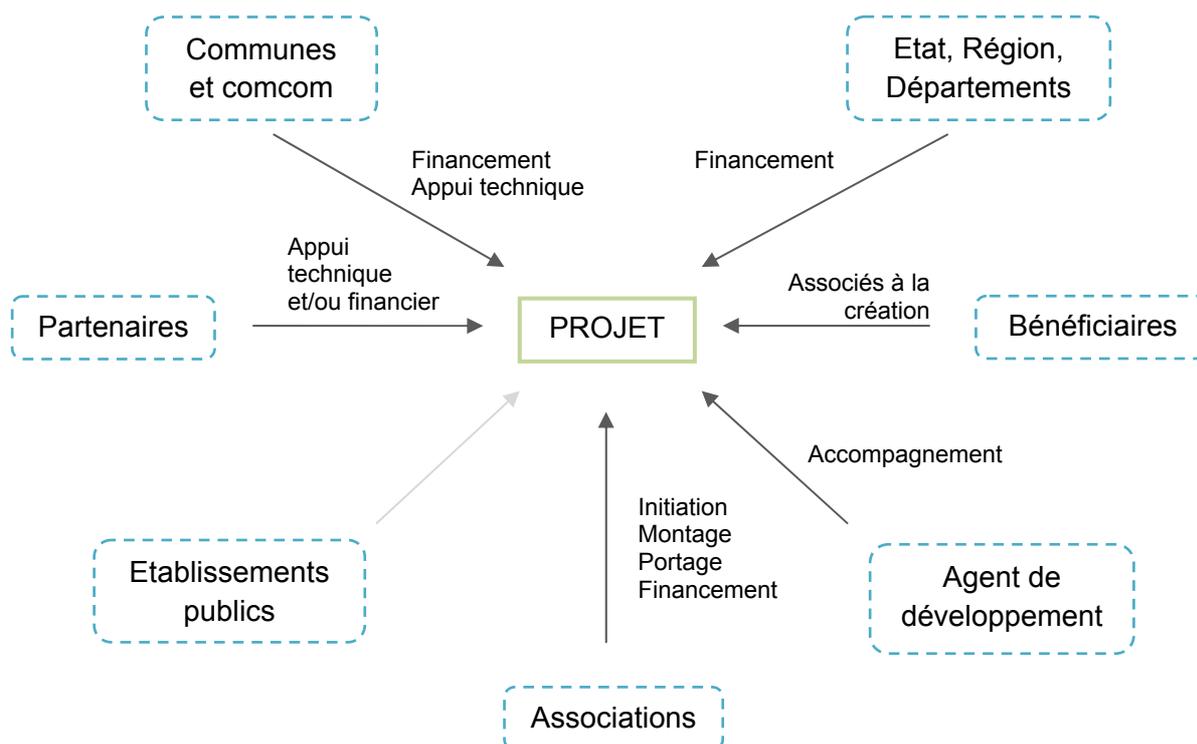
Puis, si ce n'est pour « Les petites scènes vertes » où un partenariat a été constitué avec des associations et un établissement public, ces derniers jouent, tout comme les partenaires, un rôle de conseil et d'appui technique auprès des autres projets.

Pour finir, une dernière mais non moins importante particularité rassemble ces trois projets : nul d'entre eux ne consulte et/ou ne fait participer les bénéficiaires à l'élaboration de son projet.

Les projets à l'initiative de ce type de collectivités locales sont donc ici caractérisés par la présence de ces dernières dans toutes les étapes de leur création. Il y a prise de conseil auprès de partenaires techniques mais les futurs bénéficiaires eux, ne sont pas consultés. La volonté ne semble pas ici de répondre à une demande de terrain mais plutôt de créer un projet de services.

Les projets initiés par des associations

Trois des onze projets sont concernés : « L'épicerie solidaire », « Cohabitions en Drôme » et « L'espace saisonniers ». Le schéma ci-dessous représente donc le rôle que jouent les différents acteurs dans ces trois projets.



Ici, les collectivités et l'Etat n'interviennent pas ou peu dans les décisions et les étapes clés des projets si ce n'est dans un rôle de financement ou d'appui technique. En effet, dans le cas de la création de l'épicerie solidaire à Voiron, la Communauté de Communes aide les porteurs du projet dans leur démarche à travers le travail d'un de leurs agents de développement, les deux autres projets sont eux aidés financièrement par les collectivités locales.

Par ailleurs, seuls deux des trois projets bénéficient du travail d'un agent de développement et leur rôle au sein de ces deux projets est assez différent. Dans un cas, l'agent est membre de l'association à l'initiative du projet et œuvre alors au montage puis au portage du projet, l'autre, rattaché à une communauté de communes apporte une aide ponctuelle aux porteurs notamment dans leur recherche de financements.

Remarquons ici que les bénéficiaires des projets sont dans tous les cas associés à leur mise en œuvre. Qu'ils en soient à l'initiative, aient été consultés pour connaître leurs besoins où soient représentés par l'association initiatrice, les futurs bénéficiaires ont ici été entendus pour créer des projets répondant au mieux à leurs besoins.

Les partenaires sont dans le cas présent sollicités majoritairement pour un appui financier, mais aussi technique comme pour la création de l'épicerie solidaire où il a été fait appel aux travailleurs sociaux du territoire pour définir les services d'accompagnement de la structure.

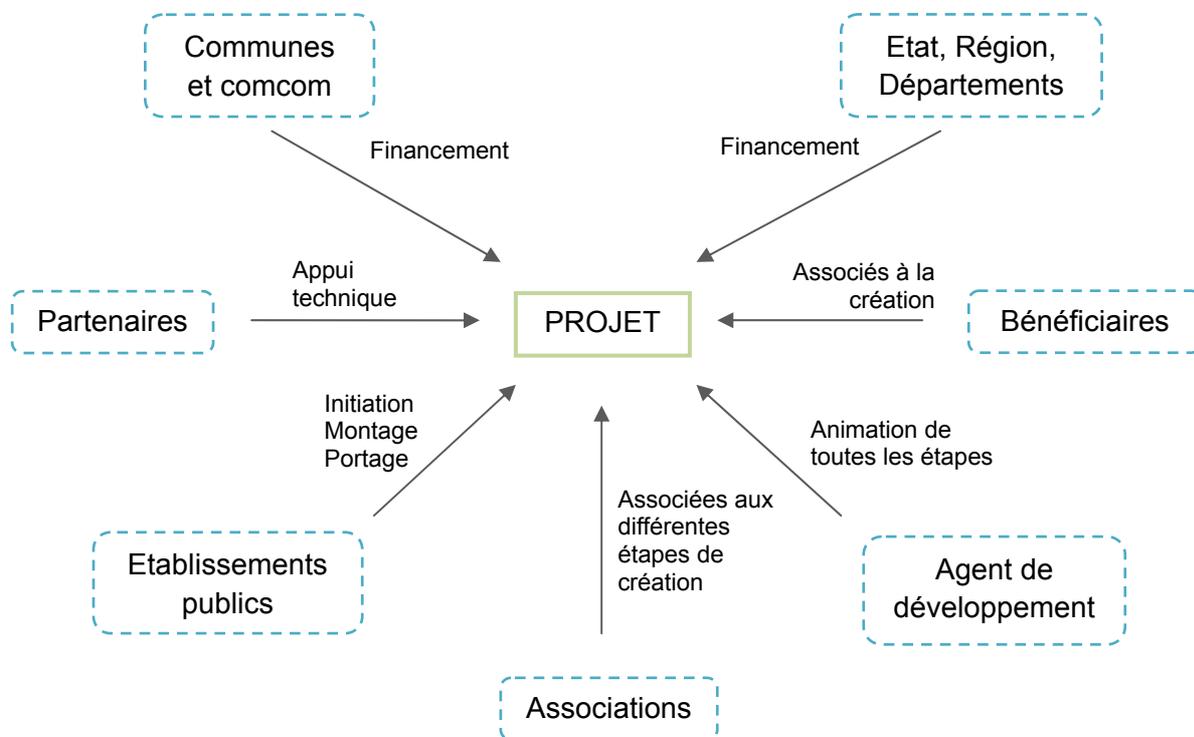
En somme, dans le cadre de projets de ce type, il apparaît que c'est l'association qui assure la prise en charge technique de tout le projet, de l'initiation au portage avec l'aide dans certains cas

d'un agent de développement tout en s'appuyant sur les besoins exprimés par les futurs bénéficiaires. Les autres acteurs sont sollicités, pour de l'appui technique ou financier mais interviennent peu dans la mise en œuvre des projets.

Les projets initiés par des parcs naturels régionaux

Deux projets de notre panel d'étude sont à l'initiative de parcs naturels régionaux.

Bien que l'un d'eux (la Maison de la Mobilité du Pilat) soit mené en partenariat avec une association locale, leur démarche en termes de rôle des acteurs reste similaire et se différencie des autres projets. Le schéma ci-dessous présente ainsi le rôle que jouent les acteurs de ces deux projets.



Dans chacun des cas, le Parc Naturel Régional par le biais d'un de ses agents de développement est présent et joue un rôle à chacune des grandes étapes du projet. De l'initiation au portage, le PNR est ainsi décideur et acteur principal de son projet. Dans les deux cas, ils travaillent toutefois en étroite collaboration avec une association. Une convention de partenariat avec l'association « Pilattitude » a été passée par le Parc Naturel Régional du Pilat pour la création de la Maison de la Mobilité. Dans le massif des Bauges, le travail et la réflexion ont été menés avec l'association « Les Amis des Bauges » qui joue le rôle de centre social sur le territoire.

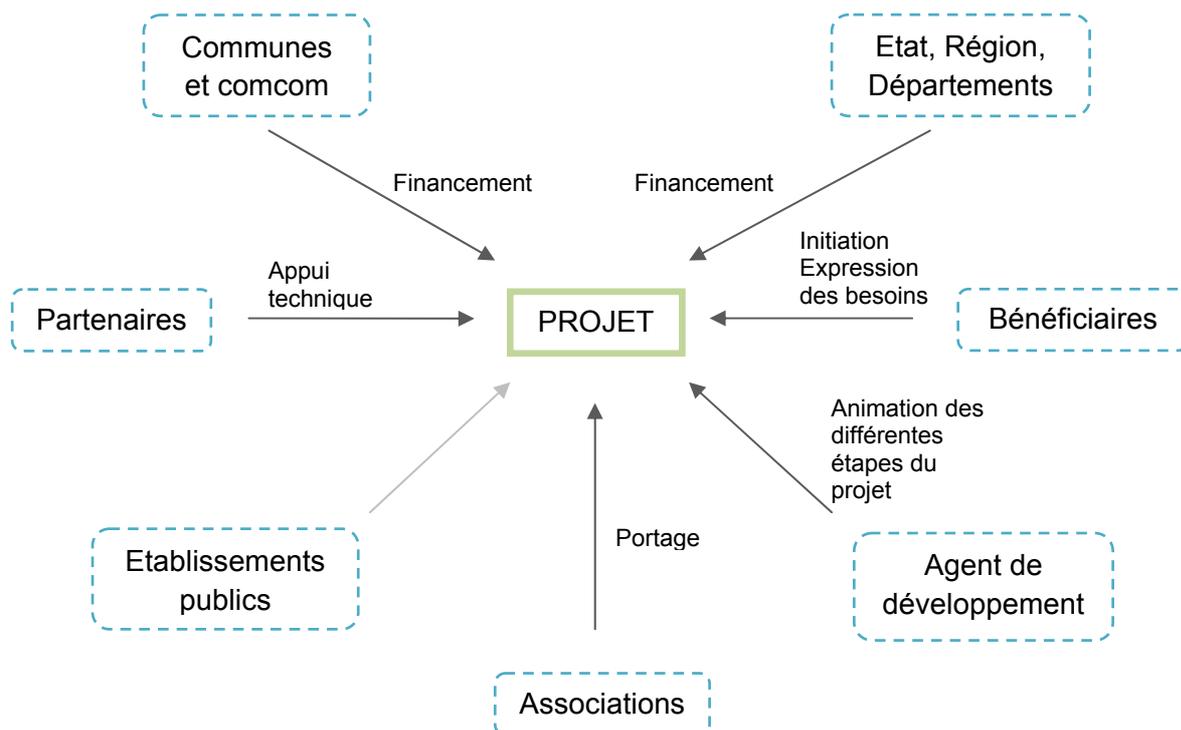
Les collectivités n'interviennent pas directement dans ces deux projets, elles jouent le rôle de financeur. Par ailleurs, des partenaires tels que l'ADMR ou le SSIAD ont été sollicités pour des conseils ou un appui technique durant la mise en œuvre des projets.

Quant aux bénéficiaires, ils sont ici associés à la démarche. Dans un cas par des réunions participatives dans le but de faire émerger des besoins et dans l'autre, à travers le travail de terrain que mène l'association partenaire du projet.

Les projets initiés par des parcs naturels régionaux se distinguent donc par le rôle principal qu'ils jouent dans leur mise en œuvre mais aussi par l'ouverture dont ils font preuve en travaillant avec des associations, en consultant les bénéficiaires ainsi qu'en allant chercher des conseils auprès de partenaires spécialisés.

Les projets initiés par les bénéficiaires ou par un contexte fort

On retrouve dans cette catégorie les trois projets que sont : « la mise en place d'un portage de repas », « la création d'une maison de santé » et « la création d'une offre d'enseignement artistique ». Le schéma ci-dessous présente le rôle joué par chacun des acteurs dans ce type de projet.



Ces projets sont caractérisés par le rôle prégnant des bénéficiaires. Plus marquant pour les deux projets dont ils sont réellement à l'initiative que pour le « portage de repas » où c'est le contexte qui en est à l'origine, le rôle des bénéficiaires est dans chacun des cas très important.

On retrouve ensuite les collectivités locales vers lesquelles ils se sont tournés où ayant été confrontés à une situation problématique. Ces dernières ont pris les choses en main et à travers le travail de leurs agents de développement ont mené le montage du projet. Une fois celui-ci achevé, il est « rendu » pour portage à une structure proche des bénéficiaires (association de médecin, CCAS).

Dans le cas de ces trois projets des partenaires ont été sollicités pour des besoins d'ordre techniques (dépouillement de l'enquête par des étudiants par exemple). Il n'y a en revanche pas eu d'apport ou de rôle tenu par un ou plusieurs établissement(s) public(s).

Bien que faisant appel au savoir-faire d'agents de développement, ces projets issus de la volonté de futurs bénéficiaires sont suivis et façonnés par ces derniers. Ils tendent ensuite à être portés par des structures qui leur sont proches. Tout cela leur permet de répondre au plus juste à un besoin qu'ils ont su exprimer.

L'agent de développement, un rôle central dans les projets étudiés

Nous l'avons remarqué précédemment, l'agent de développement tient un rôle assez similaire d'un projet à un autre. Nous nous proposons ici d'étudier plus en détail ses actions et interactions avec

les différents acteurs des projets. Le schéma ci-dessous synthétise ce travail et met en évidence le rôle central occupé par les agents de développement dans les projets étudiés.

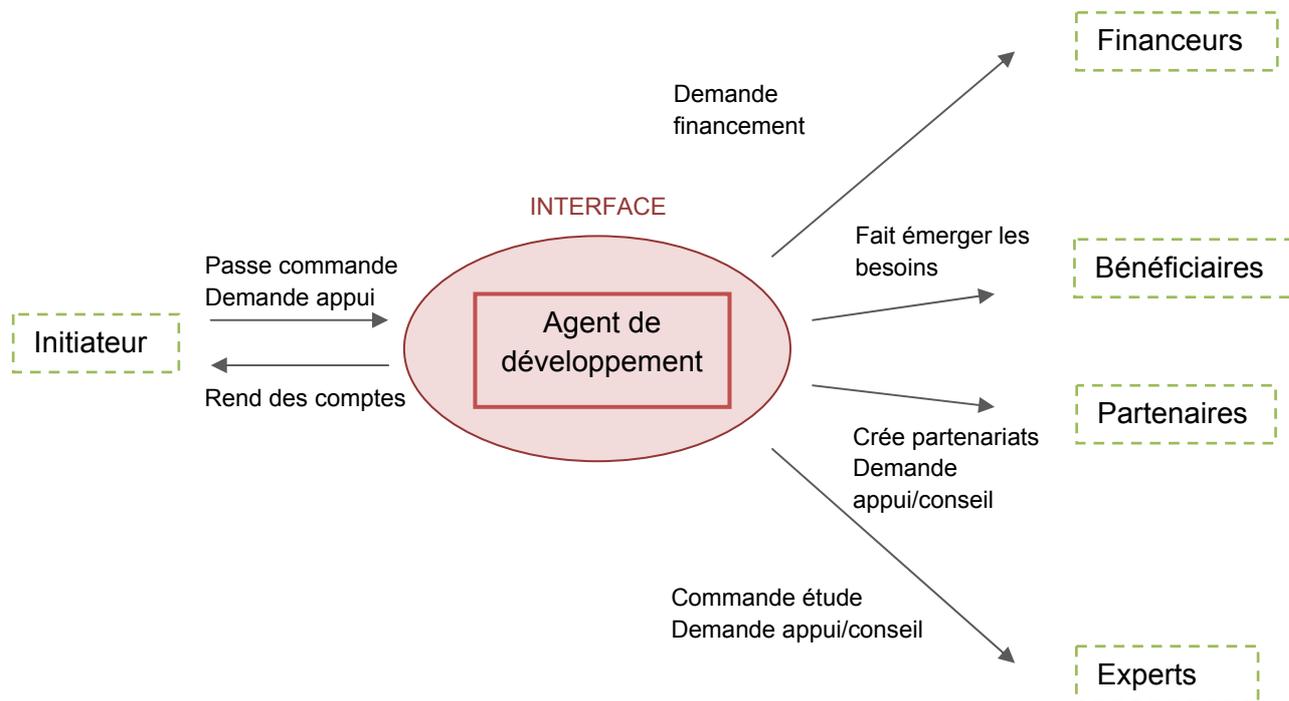


FIGURE 1 : LE RÔLE DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT ET SON INTERACTION AVEC LES ACTEURS DES PROJETS ETUDIÉS

La commande

La demande peut être émise par différents acteurs. Cependant, il a été constaté dans notre étude que quel que soit l'initiateur, une fois l'idée d'un projet émergée, un agent est – sauf dans un cas – systématiquement sollicité pour animer les différentes étapes de sa mise en œuvre. En somme, dans la majorité des cas il est commandé à l'agent la construction d'un projet selon un cahier des charges plus ou moins précis. Dans le cas de la création de l'épicerie solidaire, l'agent n'est en revanche sollicité que comme appui technique, principalement pour la recherche de financement.

Par ailleurs, on notera que quel que soit le type de commande, la relation qui s'installe par la suite entre le demandeur et l'agent est de l'ordre de celle entre un maître d'ouvrage et son maître d'œuvre, c'est le demandeur qui guide l'agent et prend les décisions importantes concernant la création du projet.

Ses actions et interactions avec les autres acteurs des projets

Le premier acte de l'agent est, dans la majorité des cas d'identifier les acteurs concernés par le projet. Une fois ce travail effectué, commence le montage du projet. Les acteurs identifiés sont alors mobilisés selon leurs compétences et leur position par rapport au projet. Bien entendu, tous

les acteurs ne sont pas toujours identifiés au début du montage, tout au long de la construction du projet, de nouveaux acteurs peuvent se révéler concernés, de nouveaux besoins peuvent se faire sentir nécessitant l'intervention d'autres partenaires, etc.

Les principales actions de l'agent au cours du montage d'un projet sont celles représentées sur le schéma plus haut.

Toutefois, même si cela n'apparaît pas sur le schéma car pas toujours en lien direct avec un ou plusieurs acteurs, on retrouve fréquemment l'agent dans une phase de diagnostic. Celle-ci intervient avant la formalisation du projet. Etape clé de la création de projet, elle doit permettre de faire un état des lieux de l'existant, de caractériser le contexte dans lequel s'intègre le travail mais aussi et surtout de cerner les besoins auxquels le projet est censé répondre. Il est important de remarquer ici que la commande d'études à des experts (bureaux d'études, cabinets d'expertise) intervient pour les projets étudiés uniquement au cours de cette phase.

C'est aussi à cette étape que les bénéficiaires sont souvent associés à la création des projets. C'est le cas dans huit projets sur les onze contenus dans le recueil. On relève différentes méthodes utilisées par les agents pour faire émerger les besoins du terrain :

- ✓ envoi de questionnaires à la population ;
- ✓ animation de groupes de travail intégrant des bénéficiaires ;
- ✓ rencontres sur le terrain ;
- ✓ implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet.

Une fois les attentes et les besoins cernés, l'agent va donc s'atteler à rechercher des financements auprès d'organismes susceptibles de soutenir le projet. Il va s'entourer de partenaires et de personnes ressources (experts) en vue d'obtenir un appui technique, des conseils ou encore d'établir des partenariats selon les besoins.

Outre les actions que nous venons de citer, tout au long de la mise en œuvre des projets, l'agent rassemble, fédère et essaie de faire travailler ensemble tous les acteurs. Il est l'interface entre tous, essayant d'orchestrer au mieux leurs rôles et les relations entre chacun.

A l'étude de ces projets, on constate que l'agent va autant que possible faire appel à ses connaissances et savoir-faire et les complétera au besoin par les conseils ou les services de spécialistes, des recherches documentaires, ou encore des recherches d'expériences similaires.

Le rôle tenu par l'agent de développement dans le cas de cette étude rejoint la description qu'en fait JP Prod'homme dans un de ses ouvrages¹ en 2001 à savoir celle d'un leader « à l'articulation de deux réseaux : extérieur – là où il va puiser informations et soutiens, y compris financiers – et

¹ Deffontaine JP et Prod'homme JP, 2001

interne – c'est-à-dire le petit groupe d'élus et de responsables locaux qui partagent le projet ou plus simplement font confiance et suivent ».

La question de la transférabilité des projets

La transférabilité d'un projet ou son aptitude à être transféré à un autre territoire est une notion à laquelle on accorde de plus en plus d'importance. Les projets menés par les parcs naturels régionaux par exemple, une fois mis en œuvre sont sanctionnés par la rédaction d'une fiche projet destinée à alimenter la base de données des PNR en vue d'un éventuel transfert. Par ailleurs, depuis 2007, « Pour valoriser et diffuser les pratiques « pilotes », il est demandé à chaque GAL LEADER+ dans le cadre de la capitalisation nationale de faire remonter des fiches méthodes comprenant une analyse des conditions de reproductibilité et de transférabilité »².

Bien que nous n'ayons pas d'exemple de transfert réalisé dans les onze projets de notre étude, il paraît tout de même opportun de s'intéresser à cette notion. Qu'est ce qui est transférable ? Y a-t-il des conditions minimales à la transférabilité d'un projet ? Nous tâcherons de répondre à ces interrogations une nouvelle fois par l'étude des onze projets du recueil.

Une recherche d'expériences existantes a été menée pour huit des projets de notre panel d'étude. Dans chacun de ces cas nous nous sommes intéressés à ce qui a été transféré. Il apparaît alors que s'il n'y a pas de transfert complet d'un projet, les agents se servent en revanche de points de méthodes, de modes de fonctionnement, de cadres juridiques, de financements qu'ils peuvent facilement appliquer à leurs projets. Cela nous amène à penser que la plupart des projets sont transférables « techniquement », c'est-à-dire que la méthode comme les outils ou certaines sources de financements sont réutilisables ailleurs.

Le contexte, les spécificités liées aux territoires (exemple : des contrats de développement qui peuvent être propres à une région), les acteurs, leur volonté et leur motivation, sont par contre autant d'éléments qui paraissent difficiles à transférer. Il s'agira d'essayer de recréer des conditions favorables en s'inspirant de celles du projet que l'on souhaite transférer. On retrouve alors à nouveau l'importance du rôle de l'agent de développement dans la conduite d'un projet. C'est à lui qu'incombera la difficile tâche de fédérer les acteurs et de rassembler les conditions nécessaires à la bonne marche du projet. Encore faut-il qu'il connaisse ces conditions. En effet, lors de l'enquête réalisée auprès des agents, nous nous sommes rendu compte qu'il était peu évident pour eux de mettre en évidence des spécificités ou des points clés de la réussite de leur projet.

Il apparaît donc difficile de déterminer des conditions minimales pour qu'un projet soit transférable. Cependant, on se doute qu'un contexte similaire, un même besoin exprimé par une même

² UNADEL 2006

catégorie de population, des caractéristiques de territoire proches sont autant de facteurs qui faciliteront le transfert d'un projet.

Dans cette partie, nous nous sommes intéressés à la manière dont les acteurs des territoires de Rhône-Alpes se saisissent de la problématique des services aux populations.

De nombreux acteurs coexistent et s'organisent de différentes manières pour mener à bien des projets destinés à améliorer l'offre de services aux populations sur leurs territoires.

C'est de l'expression d'un besoin, d'une volonté politique ou d'un contexte fort, que ces projets voient le jour. La question de l'attractivité du territoire semble ne pas jouer ici de rôle précurseur. Raisonnées le plus souvent à l'échelle d'une intercommunalité, ces actions peuvent compter sur le soutien financier des collectivités locales et territoriales mais aussi sur de nombreux partenaires privés et associatifs. Les politiques territoriales de type CDRA ou LEADER n'ont par ailleurs pas semblé avoir d'influence spécifique sur les projets étudiés. Tournés vers la population et certains professionnels du secteur des services aux publics, ils naissent à la faveur de différents acteurs. De cette origine découle alors un jeu d'acteurs bien particulier le plus souvent orchestré par un agent de développement. Lui, tient un rôle central, répondant à la demande qui lui a été faite, il tire le meilleur parti de chacun des acteurs et anime leur réseau. L'agent jouera aussi un rôle clé en cas de transfert de l'un des projets. La méthode ou les outils paraissant assez aisément transférables, il aura en revanche fort à faire pour tenter de reproduire des conditions plus particulières liées au contexte ou à l'implication de certains acteurs.